

Mission d'étude régionale
Enseignements artistiques et territoires
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux régional
de l'enseignement des arts du cirque
& de la rue dans les départements de
l'Aude, Gard, Hérault, Lozère,
Pyrénées-Orientales**

Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
 - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

Étude exécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Supervision scientifique :

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

Chargé d'étude :

Gérard Ramirez

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I- INTRODUCTION | 1 |
| PREAMBULE | 1 |
| METHODOLOGIE..... | 2 |
| TYPOLOGIE DES STRUCTURES | 2 |
| II- ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL • CIRQUE & ARTS DE LA RUE | 4 |
| A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT | 4 |
| 1. <i>Taux de réponses à l'étude</i> | 4 |
| 2. <i>Statut des structures</i> | 5 |
| 3. <i>Photographie des structures d'enseignement</i> | 6 |
| a) Photographie régionale..... | 6 |
| b) Photographie départementale | 7 |
| c) Cartographies départementales..... | 8 |
| d) Photographie régionale en pourcentage d'enseignants-intervenants | 13 |
| e) Photographie régionale en pourcentage d'élèves..... | 13 |
| 4. <i>Les infrastructures</i> | 14 |
| a) Activité de la structure | 14 |
| b) Lieux permettant la présentation de spectacles..... | 16 |
| c) Accueil des personnes à mobilité réduite..... | 19 |
| B - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT | 21 |
| 1. <i>Les élèves</i> | 21 |
| 2. <i>Les disciplines</i> | 23 |
| 3. <i>Cursus des enseignements • Cycles d'étude</i> | 26 |
| a) Outils de concertation et de vie de la structure..... | 26 |
| b) Cursus des élèves | 28 |
| c) Répartition des élèves par types d'actions..... | 30 |
| 4. <i>Les équipes</i> | 32 |
| a) Fonction du responsable pédagogique..... | 32 |
| b) Statut des enseignants-intervenants | 34 |
| c) Qualification des enseignants-intervenants | 36 |
| d) Répartition par tranches d'âge..... | 37 |
| e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants | 38 |
| 5. TARIFS • BUDGETS | 40 |
| a) Tarifs par types de structures | 40 |
| b) Répartition des recettes de fonctionnement | 41 |
| C- LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES • LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES | 42 |
| 1. <i>Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion</i> | 42 |
| 2. <i>Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques</i> | 46 |
| 3. <i>Liens avec l'Education Nationale</i> | 47 |
| III- CONCLUSION | 51 |
| GLOSSAIRE | 53 |

I- INTRODUCTION

Préambule

L'état des lieux de l'enseignement du cirque-arts de la rue qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».

« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».

« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».

« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, La Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement du cirque-arts de la rue par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner les départements de la région Languedoc-Roussillon dans l'évolution de leur volet « Cirque-Arts de la Rue » des Schémas départementaux des enseignements artistiques.

Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

Typologie des structures

Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquent, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Ecole préparatoire FFEC,
- Ecoles de Loisirs FFEC.

Pour ces deux typologies, il nous paraît important de préciser l'origine de l'Agrément ainsi que les contenus (source : Site internet de la FFEC) : « En 1988, la Fédération Nationale des Ecoles de Cirque (F.N.E.C.) voyait le jour à Avignon par la volonté et la passion de nombreux responsables d'ateliers et écoles de cirque. Bernard Turin [ancien directeur du C.N.A.C. (Centre National des Arts du Cirque)] en devint le président. Depuis, la F.N.E.C. devenue **F.F.E.C.** (Fédération Française des Ecoles de Cirque, en 1994, avec de nouveaux statuts) s'est vue confier, par l'État, la mission de promouvoir le développement de l'enseignement des arts du cirque et d'en harmoniser la pédagogie. Une large réflexion s'engage dans le cadre d'une déontologie bien définie sous le couvert "**d'agrément**": Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne. Les écoles devront se conformer aux minima requis pour chaque catégorie retenue et par type d'agrément... ».

Les niveaux d'écoles :

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Agréments pratique amateur | Ateliers de découverte des Arts du Cirque | Organisés sur des durées variables |
| | Centres d'initiation aux Arts du Cirque : Ecoles de loisirs | Pour la pratique amateur, fonctionnant en continu |
| Agréments centre de formation | Ecoles préparatoires aux métiers des Arts du Cirque | Formation des : Enseignants des arts du cirque Artistes de cirque |

Les agréments :

| | |
|----------------------|---|
| Santé | Développer les qualités physiques de l'individu dans le respect à long terme du potentiel de chacun |
| Sécurité | Il n'existe pas de « petite sécurité » pour une « petite école » ni de « grande sécurité » pour « une grande école » |
| Pédagogie | Le cirque est un art. Il s'enseigne dans le respect de la personne. |
| Formation | Il s'agit d'assurer dans les écoles un enseignement de qualité. Ce principe passe par une formation adaptée pour les enseignants des arts du cirque |
| Administratif | Le respect de la loi des participants et du personnel. Garantit la viabilité de nos structures à long terme |

« Aujourd'hui, les structures agréées par la FFEC voient leur mobilisation couronnée par la signature - le 9 mars 1999 - d'un **Accord Cadre** avec le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui institue la "**Charte de Qualité**" établie par la Fédération comme texte de référence pour la pratique amateur des Arts du Cirque».

Enfin, deux autres typologies de structures viennent compléter cet état des lieux :

- Lieux dispensant une initiation et une pratique théâtrale : ces structures sont pluridisciplinaires et accueillent des activités socioculturelles très diverses,
- Equipes artistiques intervenantes : ces équipes, constituées de professionnels ou d'amateurs, ont pour unique objet la pratique circassienne.

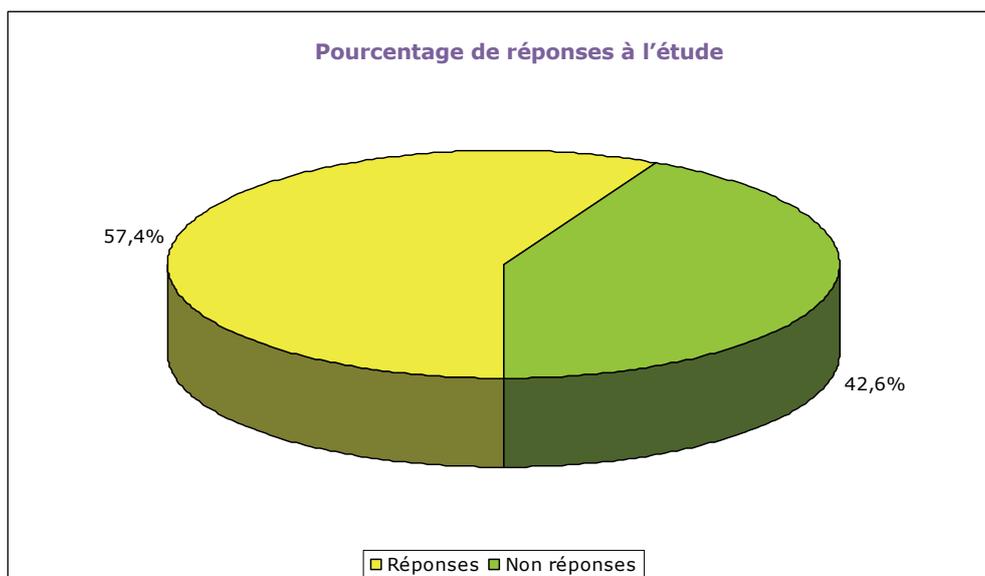
A noter : En regard du nombre peu élevé de structures et, d'autre part, de constantes interdépartementales observées au sein de chaque typologie, le présent état des lieux abordera pour grande partie, la globalité de la situation des structures tous départements confondus.

Enfin, en raison du peu de structures déclarées uniquement en « Arts de la Rue » (3 : 1 dans les Pyrénées-Orientales et deux dans l'Hérault), ces dernières seront intégrées aux données « Cirque ».

II- ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL • CIRQUE & ARTS DE LA RUE

A- Les structures d'enseignement

1. Taux de réponses à l'étude



La participation à l'étude des structures est satisfaisante.

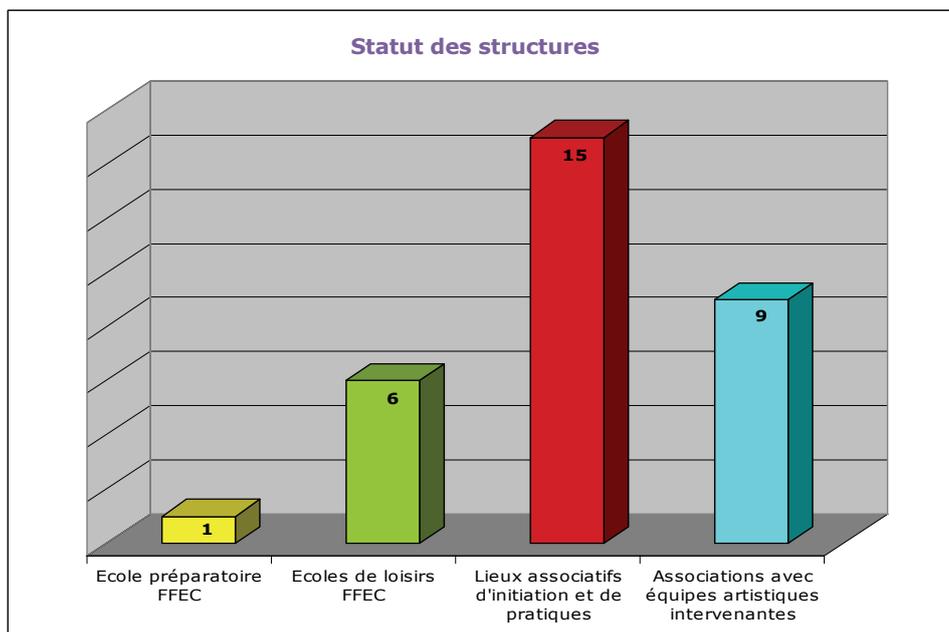
A noter : 7 écoles agréées par la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) sur 9 ont retourné les questionnaires d'études.

Les 9 écoles agréées par la FFEC se trouvent sur les territoires départementaux suivants :

- 5 écoles « Loisirs » dans le Gard (2 à Nîmes, 1 à Alès, Sommières et Vergèze),
- 3 dans l'Hérault (1 école préparatoire à Montpellier, des écoles « Loisirs » à Montpellier et Castelnaud-le-Lez,
- 1 école « Loisirs » en Lozère à Mende.

Les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales n'ont pas d'écoles agréées sur leur territoire.

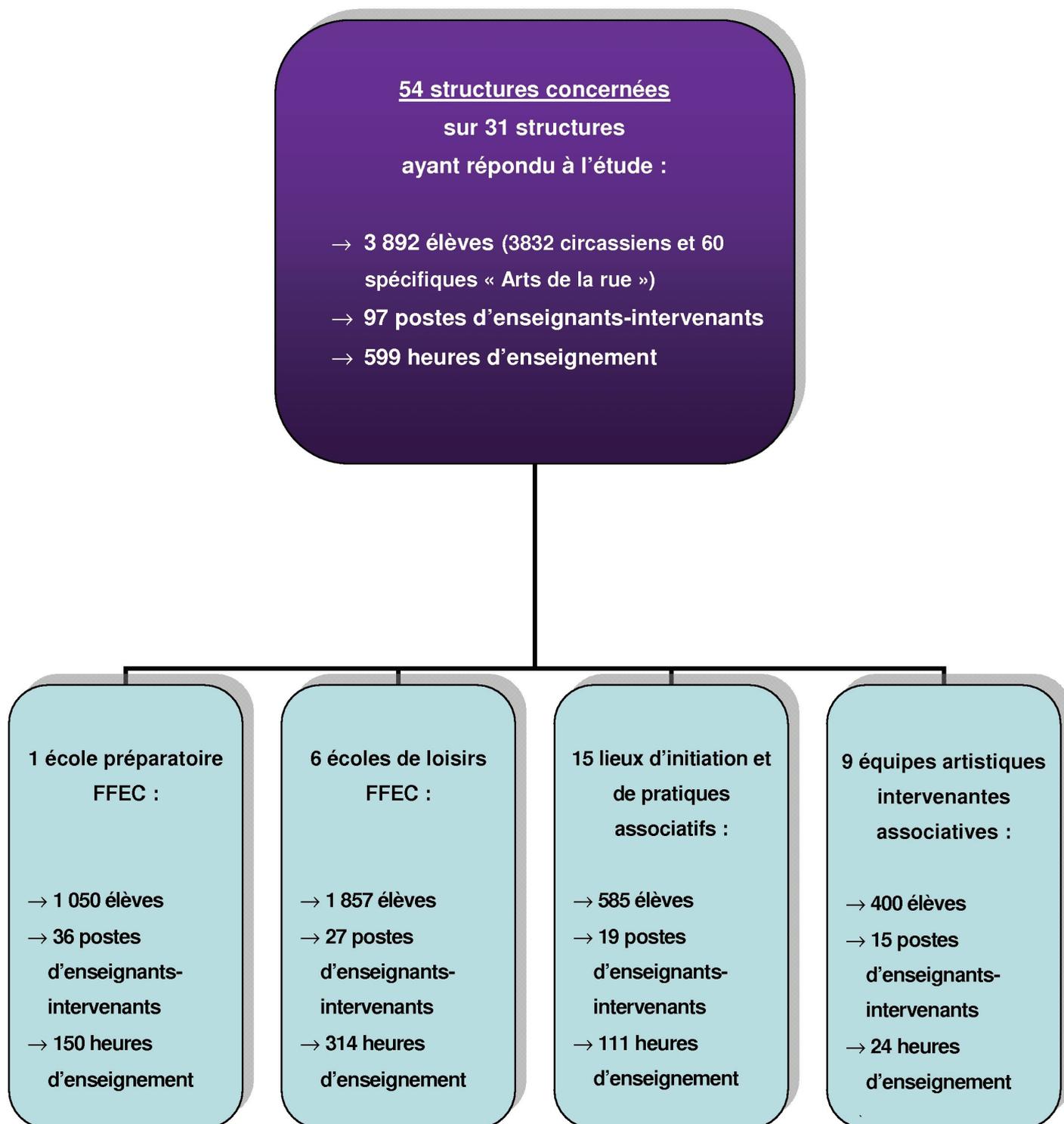
2. Statut des structures



Il n'existe pas d'enseignement public du cirque en Région Languedoc-Roussillon.

3. Photographie des structures d'enseignement

a) Photographie régionale

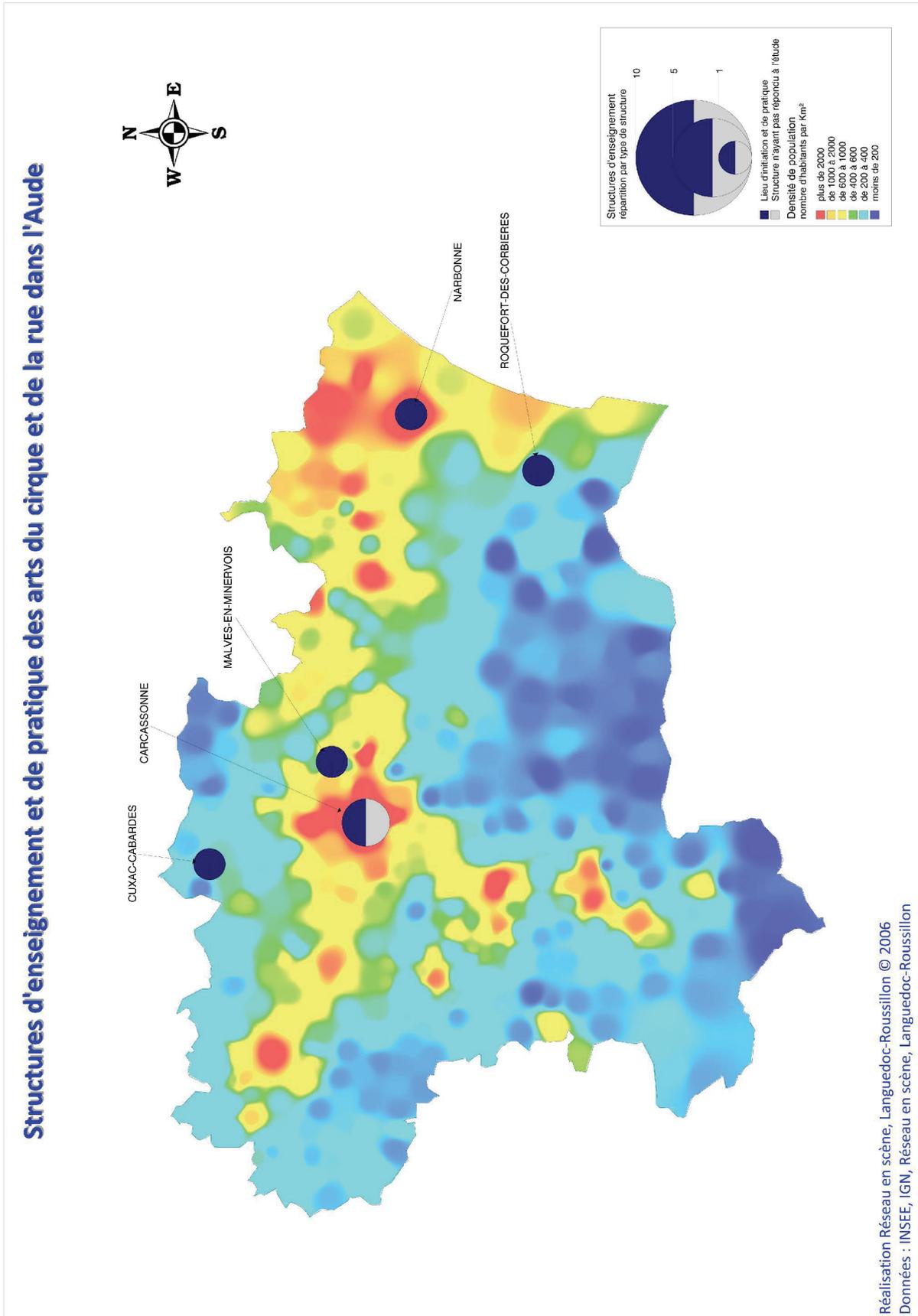


b) Photographie départementale

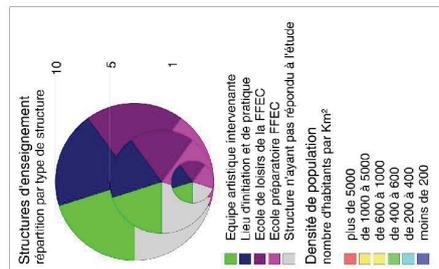
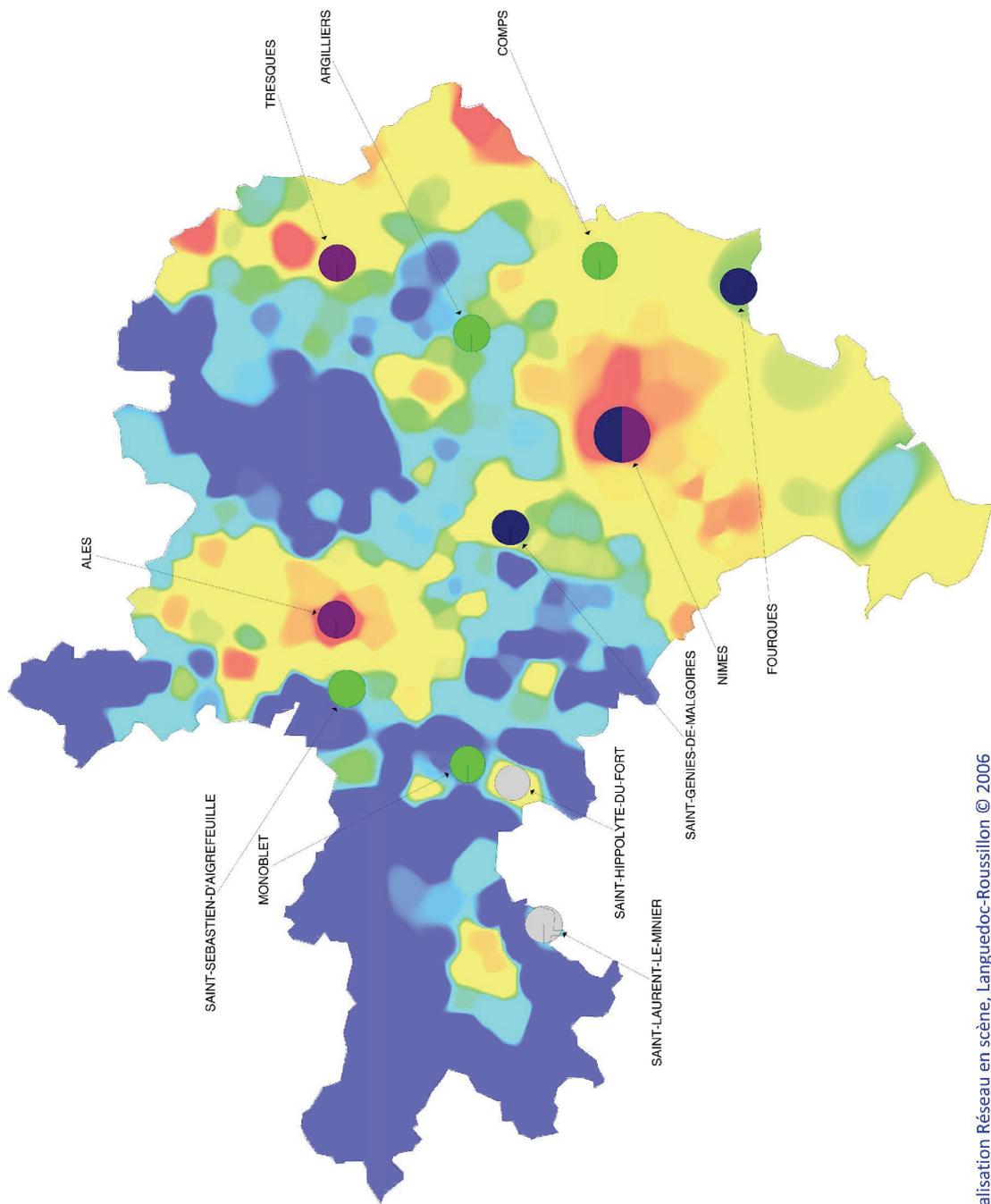
Les structures sont réparties par département de la manière suivante :

- **Ecole préparatoire FFEC** : 1 dans le département de l'Hérault,
- **Ecoles de loisirs FFEC** : 3 écoles dans le Gard (762 élèves, 13 intervenants, 202 heures d'enseignement), 2 dans l'Hérault (1015 élèves, 11 intervenants, 98 heures d'enseignement) 1 en Lozère (80 élèves, 3 intervenants, 14 heures d'enseignement).
- **Lieux d'initiation et de pratiques** : 5 lieux dans l'Aude (228 élèves, 7 intervenants [2 structures ne nous ont rien indiqué] 78 heures d'enseignement), 3 dans le Gard (233 élèves, 7 intervenants, 27 heures d'enseignement), 3 dans l'Hérault (52 élèves, 2 intervenants [1 structure n'a rien renseigné], 2 heures d'enseignement [2 structures n'ont rien indiqué]), 3 en Lozère (62 élèves, 3 intervenants, 4 heures d'enseignement [une structure n'a rien indiqué]), 1 dans les Pyrénées-Orientales (10 élèves, nombre d'enseignants et heures hebdomadaires non renseignés).
- **Equipes artistiques intervenantes** : Pas d'équipes dans l'Aude et la Lozère, 3 dans le Gard (142 élèves, 8 intervenants pour 14 heures d'enseignement [une structure n'a rien renseigné]), 5 dans l'Hérault (235 élèves, 6 intervenants, 8 heures d'enseignement [3 structures n'ont rien indiqué]), 1 dans les Pyrénées-Orientales (40 élèves, 1 intervenant pour 2 heures d'enseignement).

c) Cartographies départementales



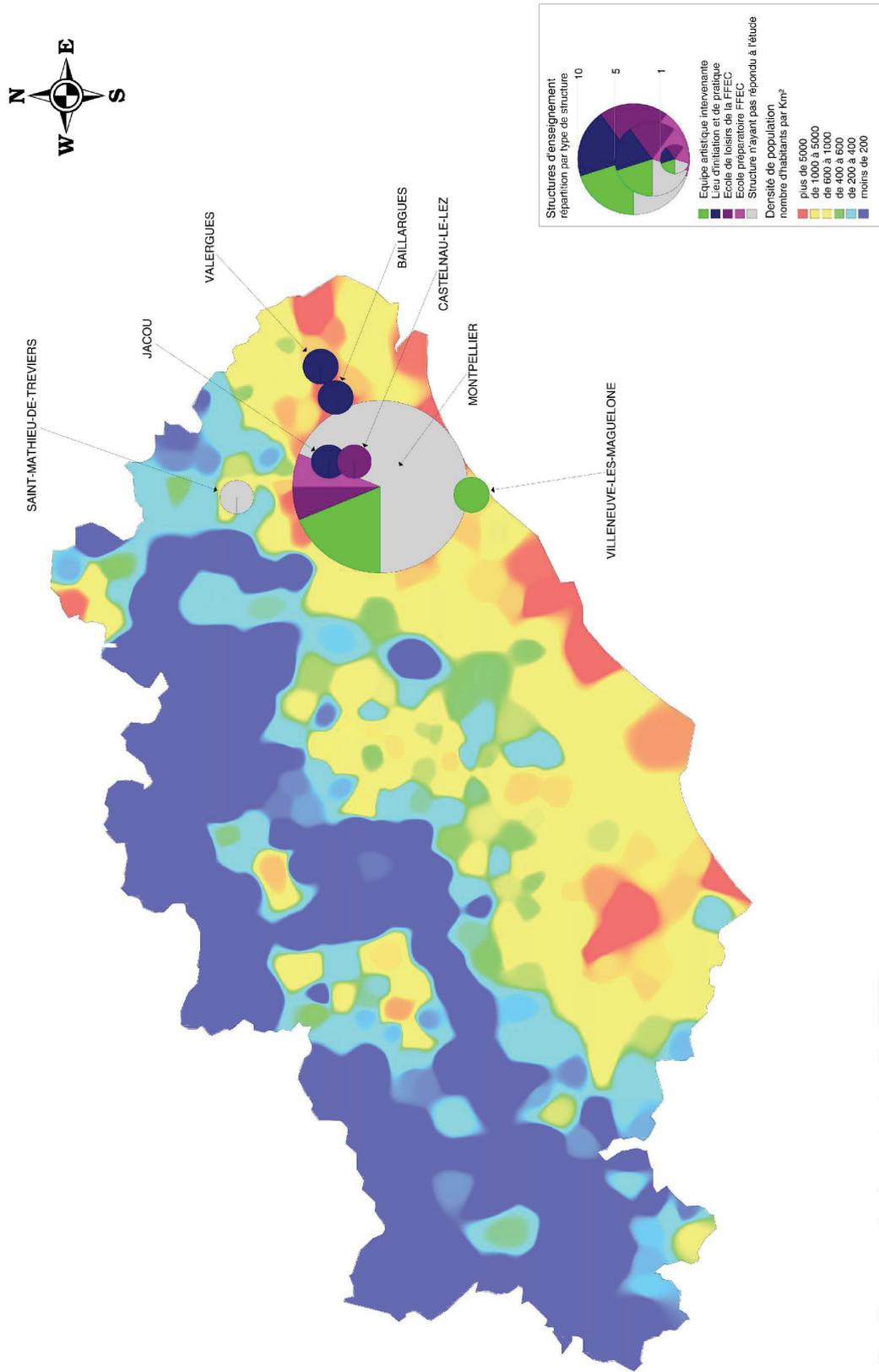
Structures d'enseignement et de pratique des arts du cirque et de la rue dans le Gard



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

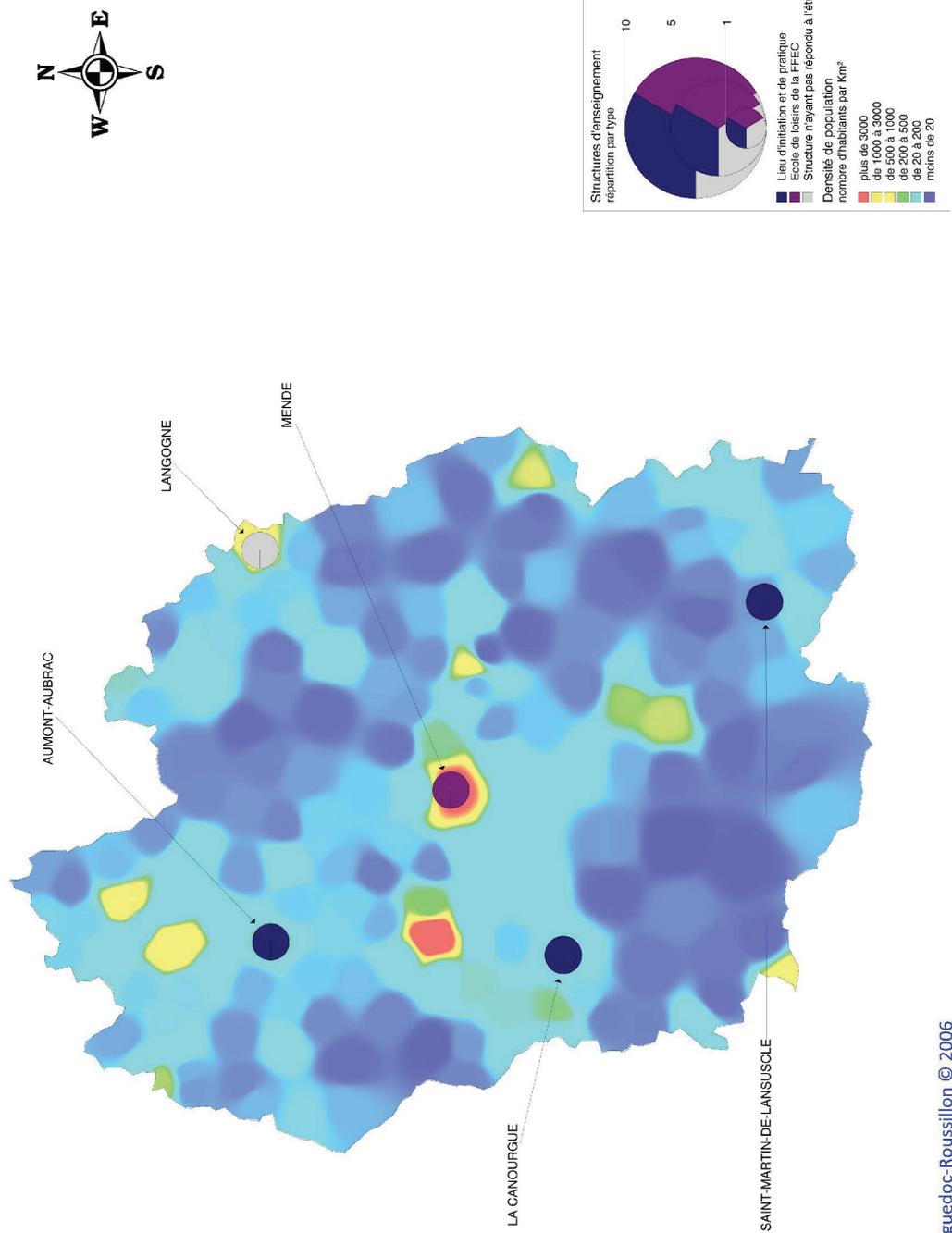
Structures d'enseignement et de pratique des arts du cirque et de la rue dans l'Hérault



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

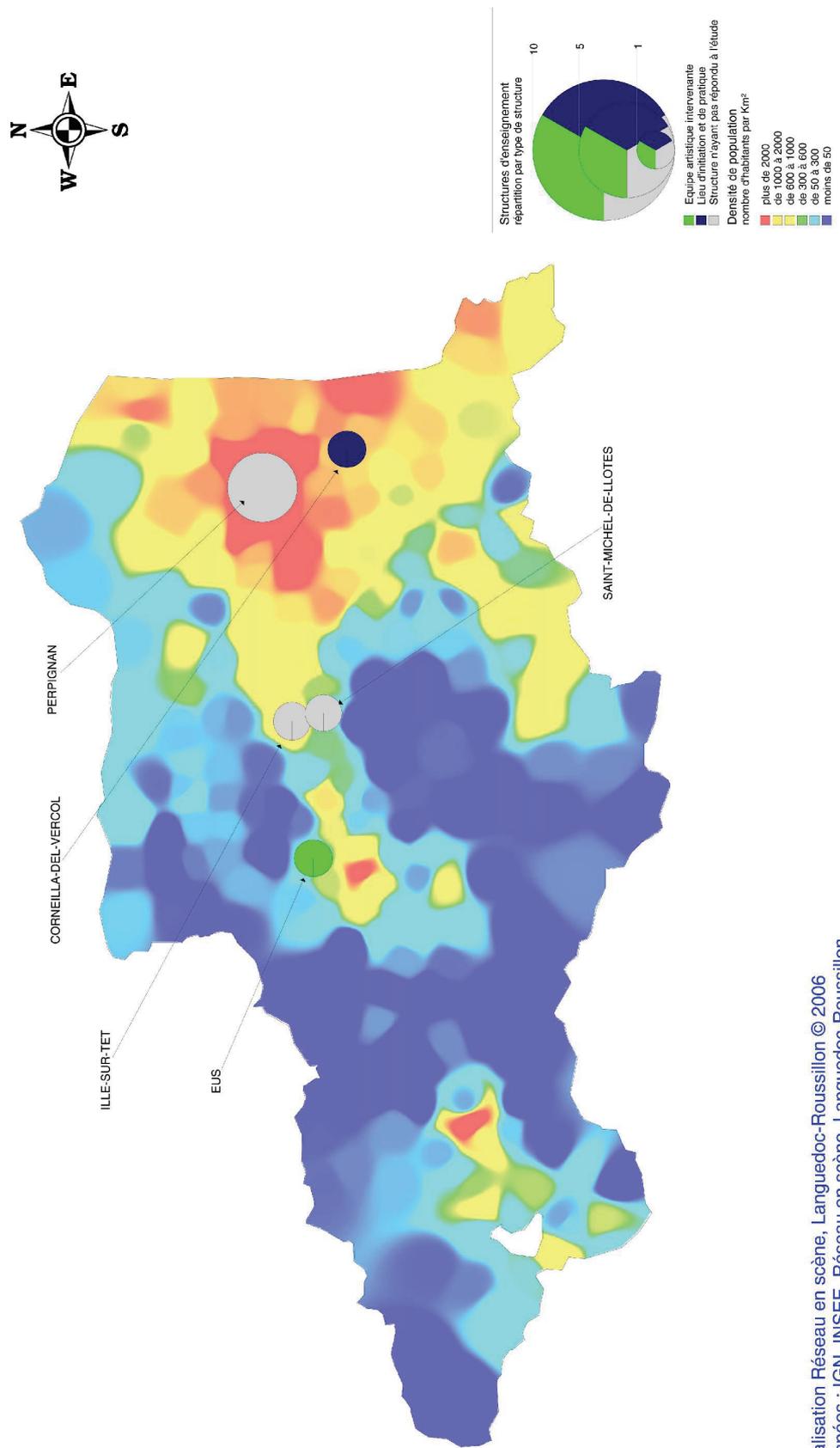
Structures d'enseignement et de pratique des arts du cirque et de la rue en Lozère



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
 Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

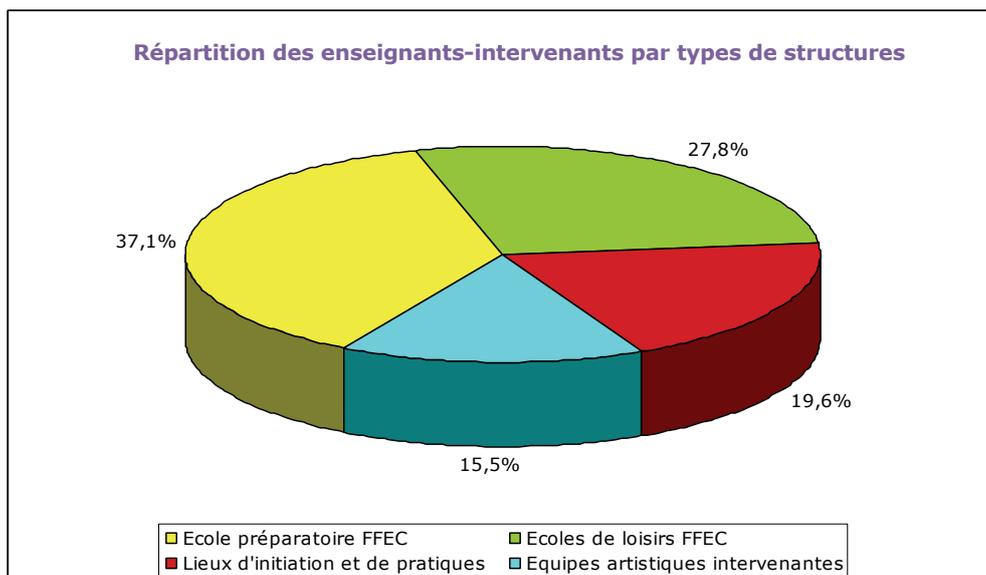
Structures d'enseignement et de pratique des arts du cirque et de la rue dans les Pyrénées-Orientales



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

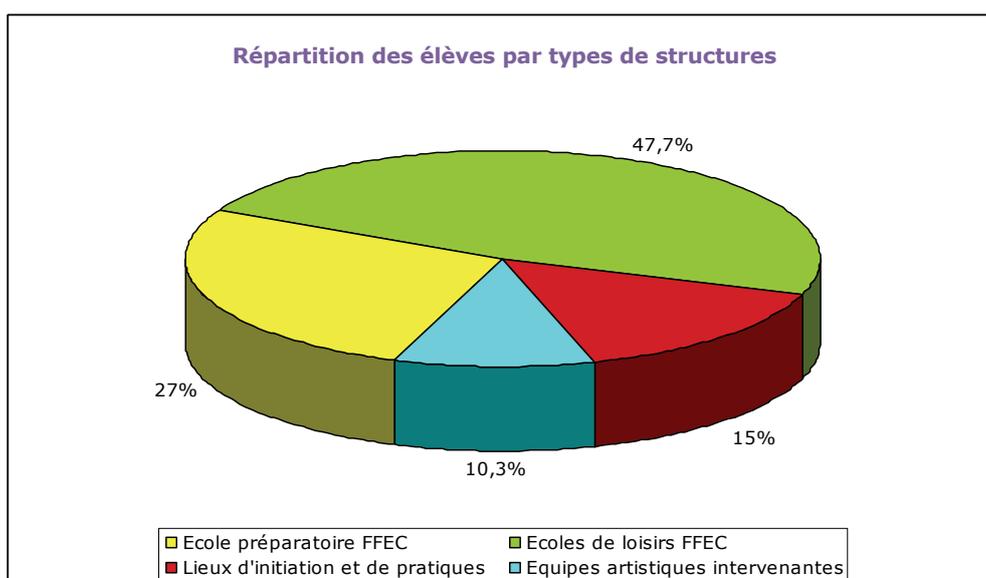
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

d) Photographie régionale en pourcentage d'enseignants-intervenants



Le Centre des Arts du Cirque Balthazar à Montpellier, école préparatoire agréée par la FFEC, est composé de 36 intervenants répartis, d'une part sur la pratique amateur (12 intervenants) et, d'autre part, sur la formation professionnelle (24). Les écoles de loisirs FFEC ont des équipes composées de 2 à 7 intervenants. 2 lieux d'initiation et de pratiques ont plus d'un intervenant (entre 4 et 5 enseignants). Ces deux structures ont fait une demande d'agrément « Ecole de loisirs » à la FFEC. Une équipe artistique intervenante dans le Gard (à Saint-Sébastien d'Aigrefeuille) regroupe à elle seule près de 50 % des intervenants de cette typologie.

e) Photographie régionale en pourcentage d'élèves

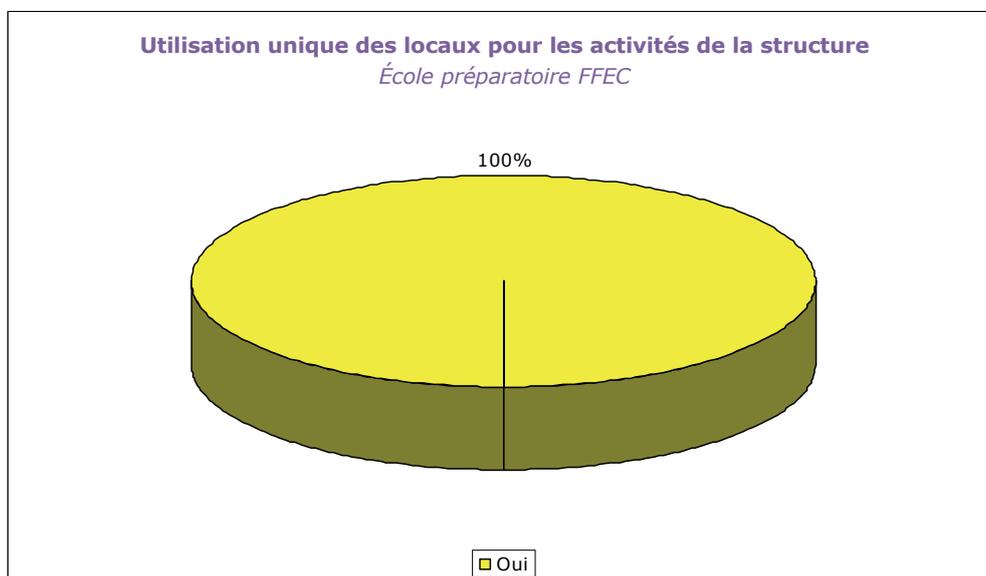


Les structures adhérentes à la Fédération Française des Ecoles de Cirque couvrent la grande majorité des pratiquants circassiens : plus de 61 %.

Ce pourcentage devrait encore augmenter prochainement, 2 lieux d'initiation et de pratiques, respectivement dans l'Aude et le Gard ayant fait une demande d'agrément auprès de la FFEC.

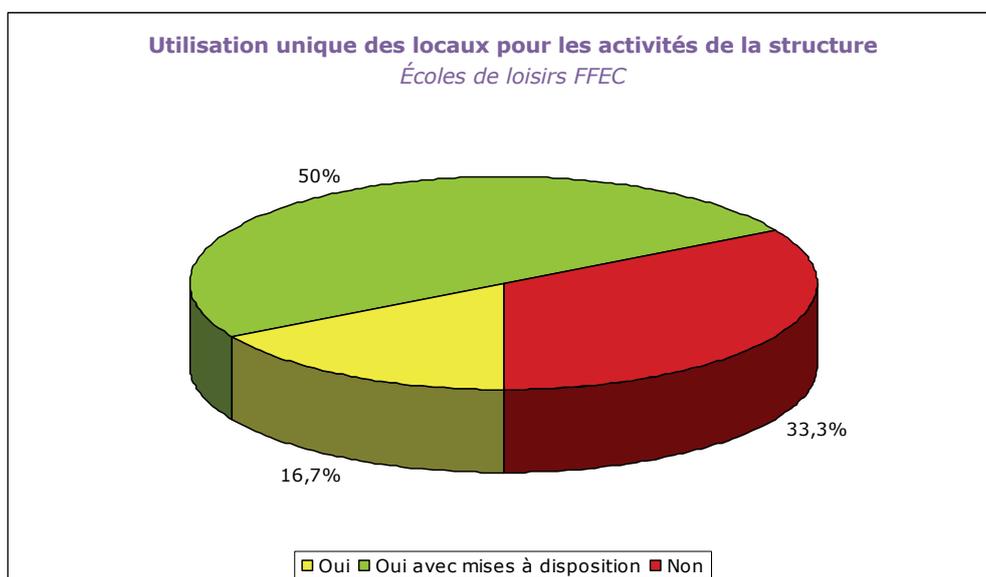
4. Les infrastructures

a) Activité de la structure

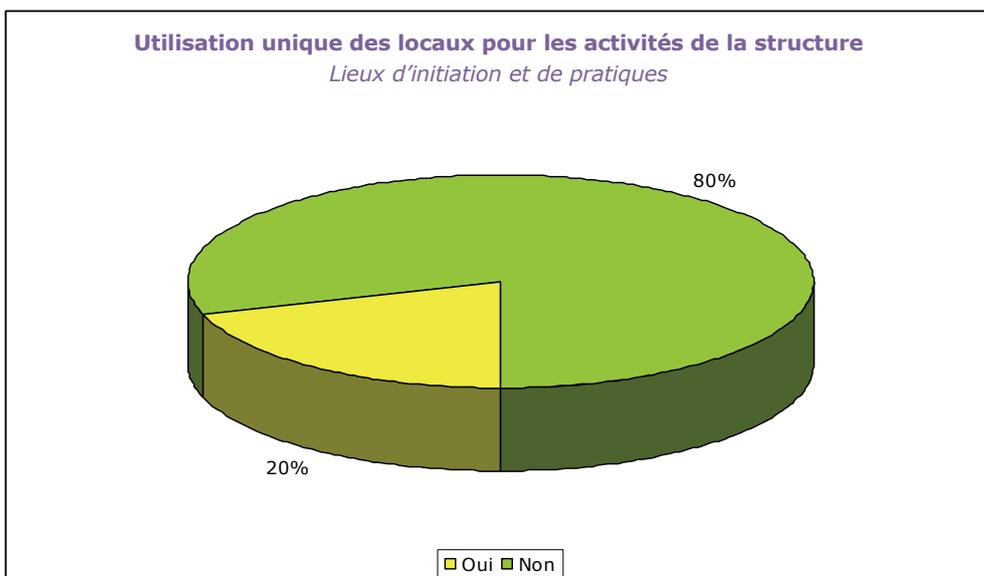


La structure dispose de 3 chapiteaux et de 3 espaces de travail respectivement de 50 m² pour les cours théoriques, de 120 m² (hauteur de 3,5 m) et de 300 m² (hauteur de 8 m).

Le chapiteau principal a une régie et des gradins, et tous les espaces sont équipés de matériel de cirque (informatique et centre de ressources dans la salle destinée aux cours théoriques).

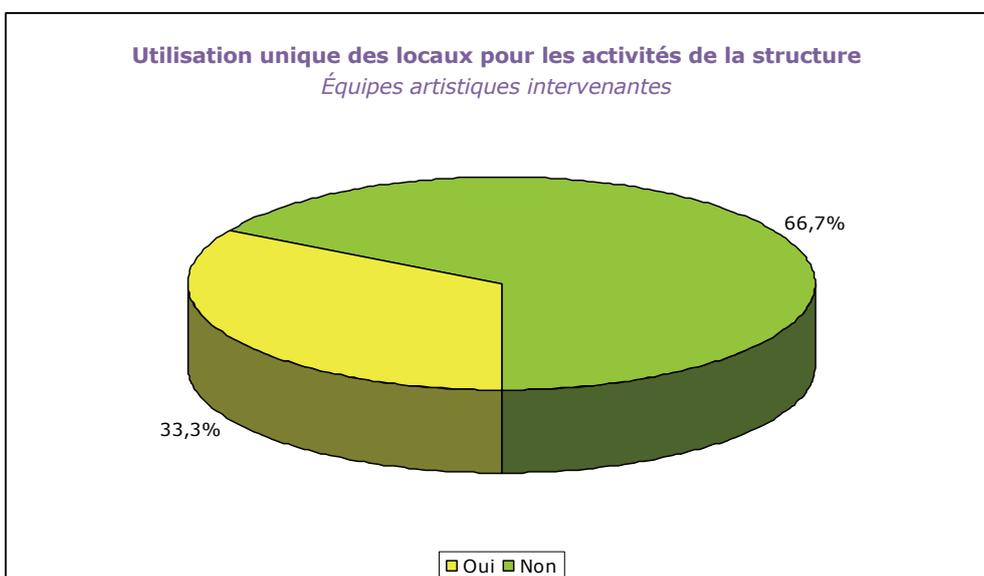


3 écoles mettent à disposition leurs locaux pour des compagnies en résidence en cours de création. Les deux écoles qui partagent leurs locaux sont dans des situations bien différentes : l'une, dans l'Hérault, nous dit : « *L'école de cirque est itinérante, les cours se déroulent dans les maisons pour tous de Montpellier et les MJC du Département...* », l'autre utilise des salles municipales. Pour une école dans le Gard, un chapiteau est à disposition de la structure ponctuellement en partenariat avec une association (location). Les espaces de travail vont de 32 m² (3 m de hauteur) à 300 m² (jusqu'à 9 m de hauteur). Enfin, deux écoles ont du matériel technique (lumière notamment).



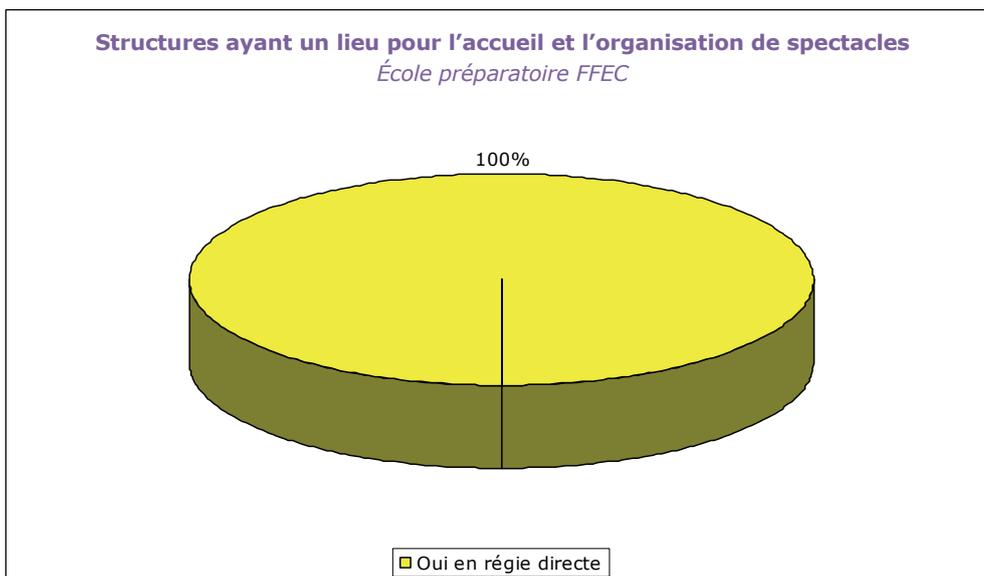
Un lieu d'initiation et de pratiques dans le Gard a un chapiteau d'une jauge de 200 places. Cette structure est en attente d'agrément de la FFEC.

Pour les autres lieux, le cas le plus fréquent est la mise à disposition des collectivités d'espaces alloués aux activités sportives (Gymnases notamment).

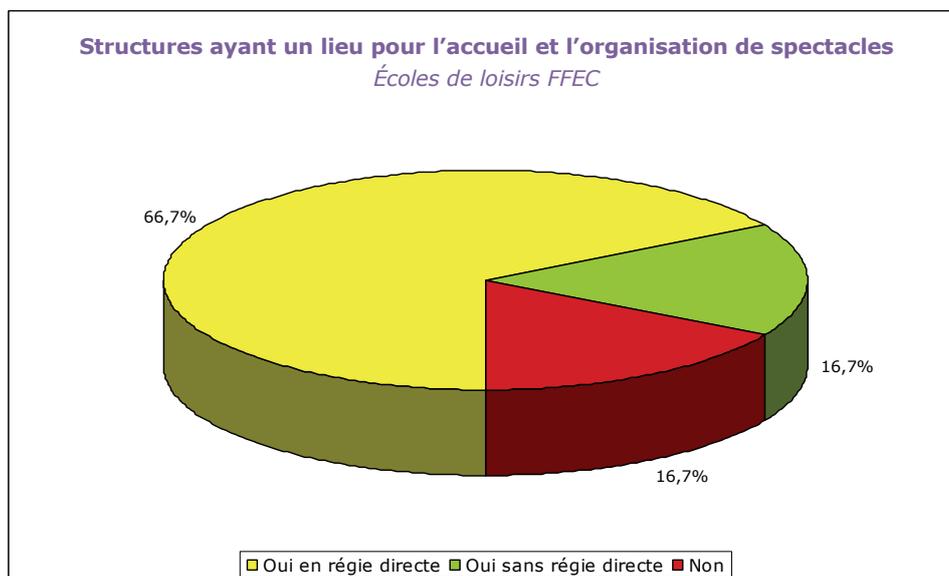


Une équipe artistique dispose d'un chapiteau (18x20). Les espaces vont de 60 à 180 m².

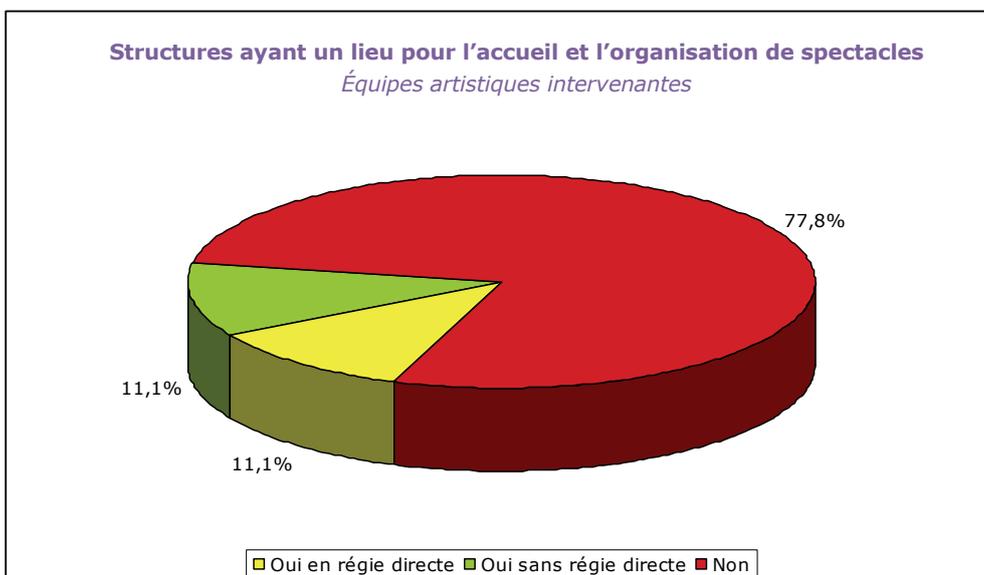
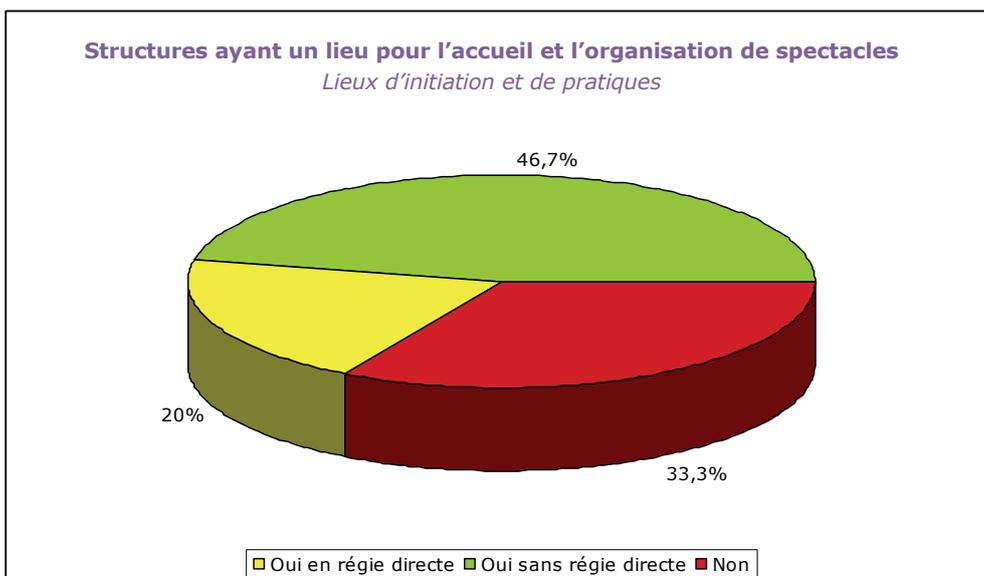
b) Lieux permettant la présentation de spectacles



L'école est propriétaire de 3 chapiteaux dont un d'une jauge de 280 places, monté au domaine d'O.



4 écoles disposent de lieux pour la présentation des travaux des élèves et l'accueil de créations avec, pour 3 d'entre eux des jauges entre 100 et 200 places. La 4^{ème} structure, à Sommières dans le Gard, déclare avoir un lieu en devenir de 600 places qui pourrait accueillir des actions théâtrales et circassiennes.



Les créations et spectacles sont organisés, dans une très grande majorité, dans des salles « multi-usages » pour les lieux d'initiation et de pratiques et les équipes artistiques intervenantes.

Cela renvoie à la problématique de l'absence de lieux adaptés à la représentation circassienne dans certains territoires des départements.

Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

Nous nous appuyerons ponctuellement sur certains passages de cette étude qui nous semble compléter les graphiques et commentaires de la présente étude.

« ...Le cirque permet une valorisation sociale par la représentation du spectacle... Les professionnels présents interrogés sur ce que la société attend du cirque s'accordent sur un loisir intelligent et culturel. Ils reviennent sur le caractère essentiel que joue la notion de spectacle et donc de présentation d'un travail fini... il est souhaitable que cette présentation ait lieu sur la traditionnelle piste en cercle... ».

Acte emblématique de *l'Année des arts du cirque*, la charte d'accueil des cirques dans les communes est un outil de référence pour la profession et les collectivités locales. Fruit d'une large concertation menée par les tutelles concernées et la collaboration de l'association *Hors Les Murs*, la charte a été signée le 23 mai 2001 par le ministère de la Culture et de la Communication, l'Association des maires de France, la Fédération nationale des communes pour la culture, le Syndicat des nouvelles formes des arts du cirque, le Syndicat des cirques franco-européens et le Syndicat national du cirque. Cette charte marque la volonté de dialogue et de coopération entre l'État, les collectivités locales et la profession du cirque pour les conditions d'accueil des chapiteaux soient améliorées, dans le respect des normes en vigueur. Un pas significatif pour soutenir une discipline artistique qui a choisi, au travers de l'itinérance et du nomadisme, d'être au plus près des publics et des territoires.

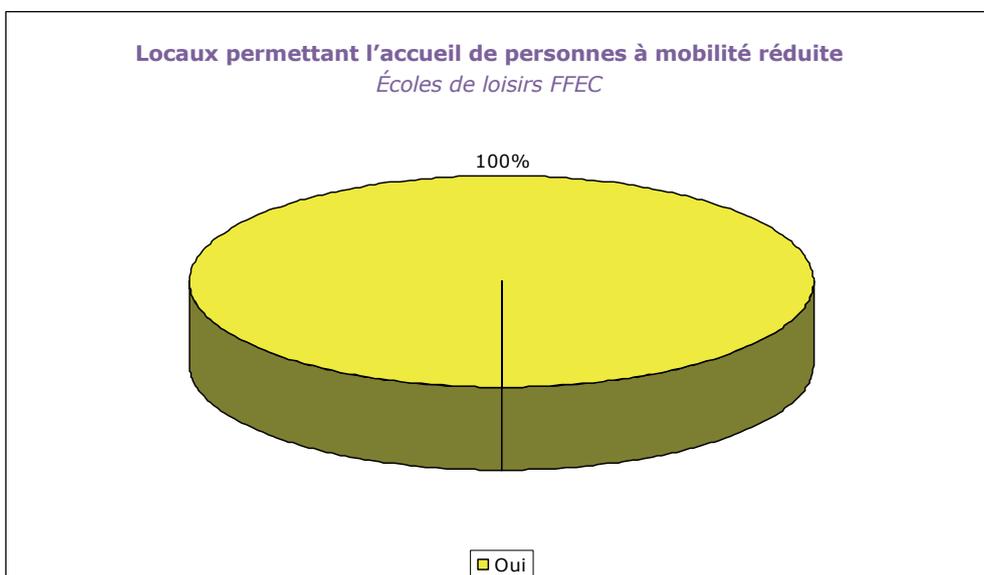
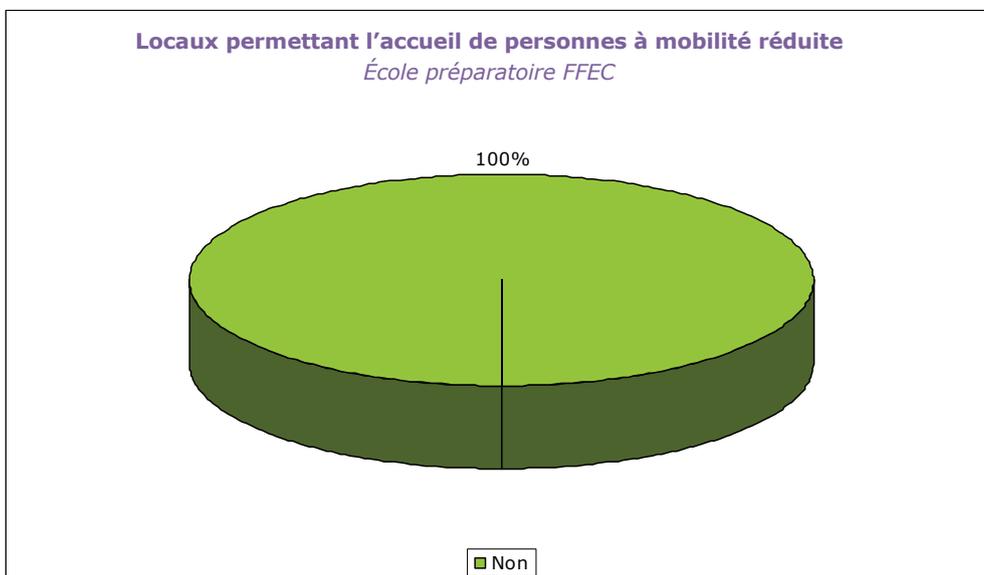
Cette charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser le dialogue entre les collectivités territoriales et les professions du cirque,
- Améliorer les conditions de l'accueil des cirques dans les communes,
- Ouvrir de nouveaux espaces aux compagnies et aux entreprises de cirque,
- Répondre à l'attente des publics et rendre accessible à tous le cirque d'aujourd'hui,
- Coopérer à la mise en œuvre des normes et règles de sécurité,
- Initier des partenariats autour de projets innovants en termes d'éducation artistique, de formation et d'action culturelle,
- Développer l'information à la disposition des professionnels et des services des collectivités territoriales sur ce secteur.

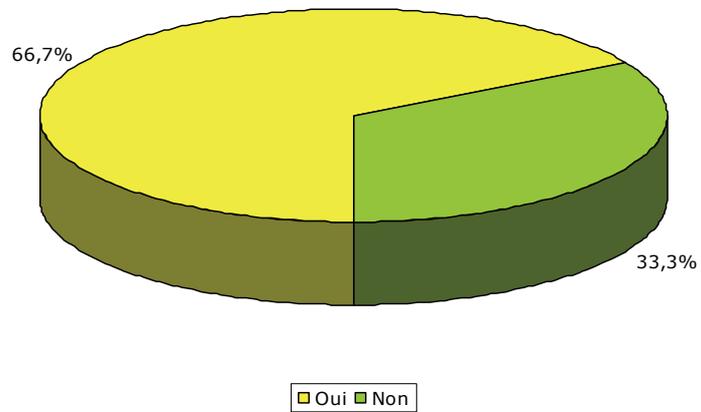
Il pourrait être utile que les départements fassent un point entre les écoles de cirque, les professionnels de la culture et les institutions pour, en regard d'une cartographie des infrastructures circassiennes envisager, d'une part, des collaborations entre structures pour une mutualisation des espaces et, d'autre part, afin de combler progressivement les déficits structurels pouvant freiner l'évolution des pratiques circassiennes, en progression constante depuis 1995.

c) Accueil des personnes à mobilité réduite

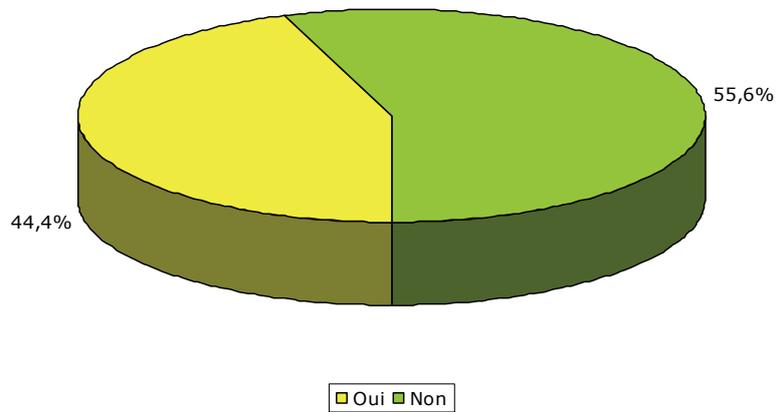
A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.



Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite
Lieux d'initiation et de pratiques



Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite
Équipes artistiques intervenantes



B - L'offre d'enseignement

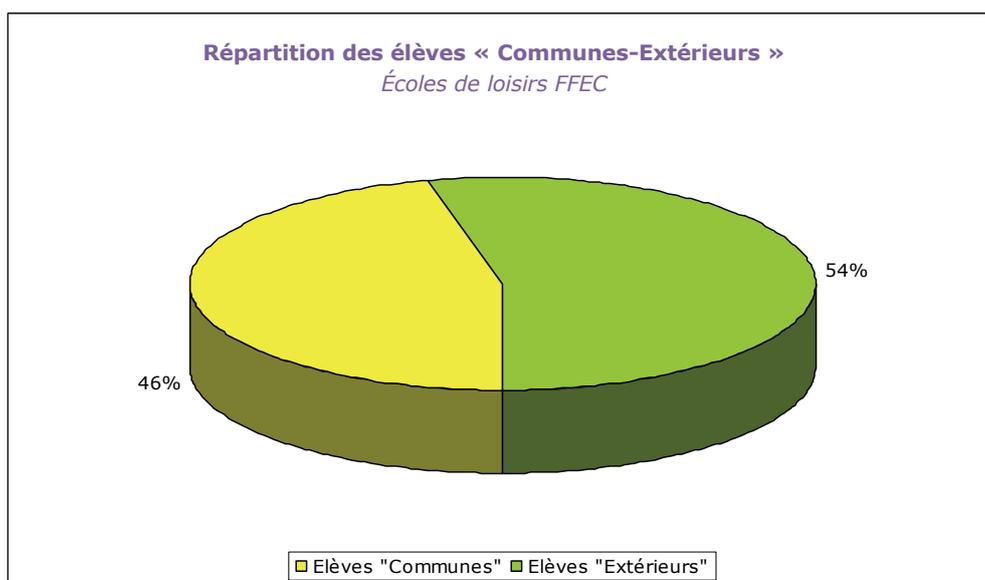
1. Les élèves

Nous n'avons pas eu d'informations suffisantes sur ce chapitre de la part de l'École préparatoire FFEC.

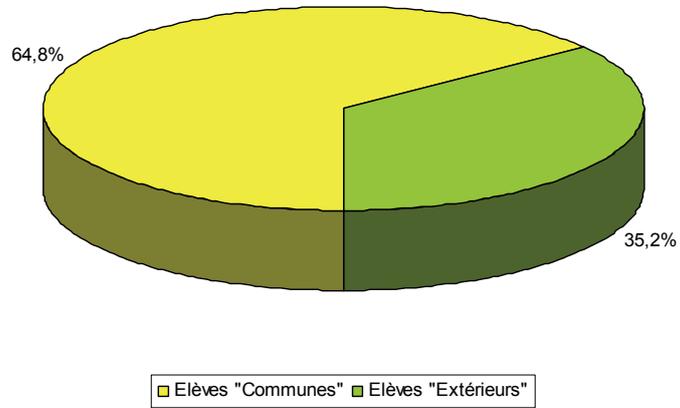
A l'exception des lieux d'initiation et de pratiques, qui s'inscrivent dans une offre socioculturelle de proximité, il convient de noter l'attractivité des disciplines circassiennes sur leurs territoires intercommunaux voire au-delà.

Il semblerait pertinent d'engager une concertation avec les intercommunalités pour accompagner la structuration de ces écoles notamment en regard de l'engouement des publics vers la pratique circassienne : *« ...objectivement, la fréquentation semble être multipliée par 6 depuis 1988... »*

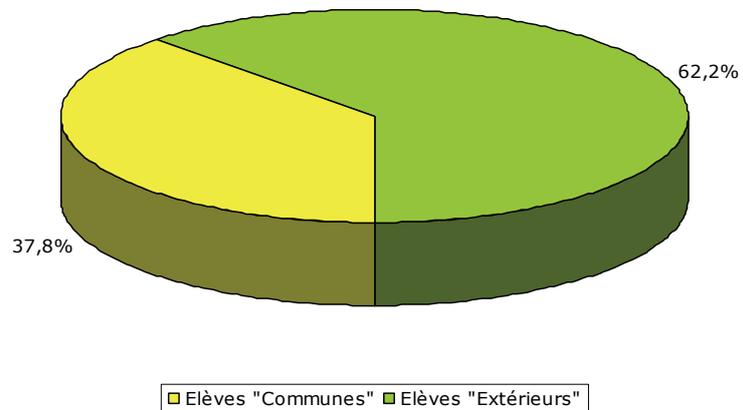
Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports.



Répartition des élèves « Communes-Extérieurs »
Lieux d'initiation et de pratiques



Répartition des élèves « Communes-Extérieurs »
Équipes artistiques intervenantes

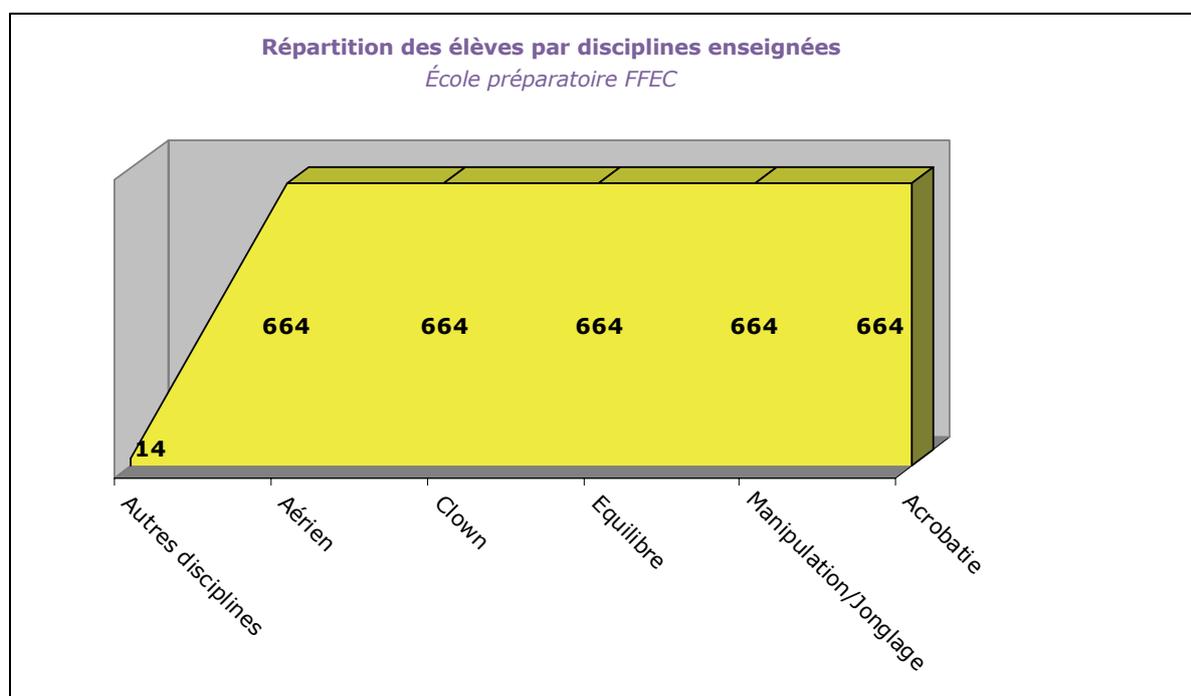


2. Les disciplines

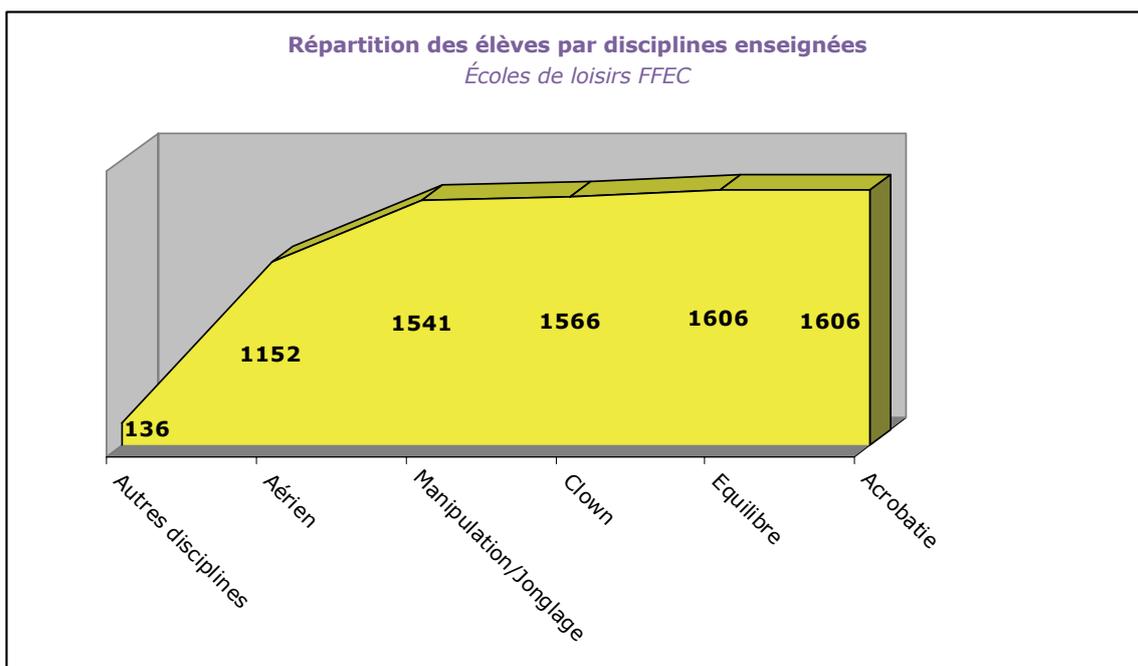
Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

Il semble intéressant de croiser les renseignements exploités dans le présent état des lieux et la synthèse nationale qui a été faite en 2002 sur 96 structures :

« ...l'acrobatie au sol est la plus souvent proposée, suivie du jonglage, de l'acrobatie aérienne et l'art clownesque. Ce sont les disciplines requérant le matériel le moins complexe ou pas de matériel comme l'équilibre, la corde et le tissu, le fil qui sont aussi très fréquentes... La pluridisciplinarité de l'enseignement est essentielle : à Balthazar on vise à faire pratiquer les cinq grandes familles par des intervenants polyvalents... ».

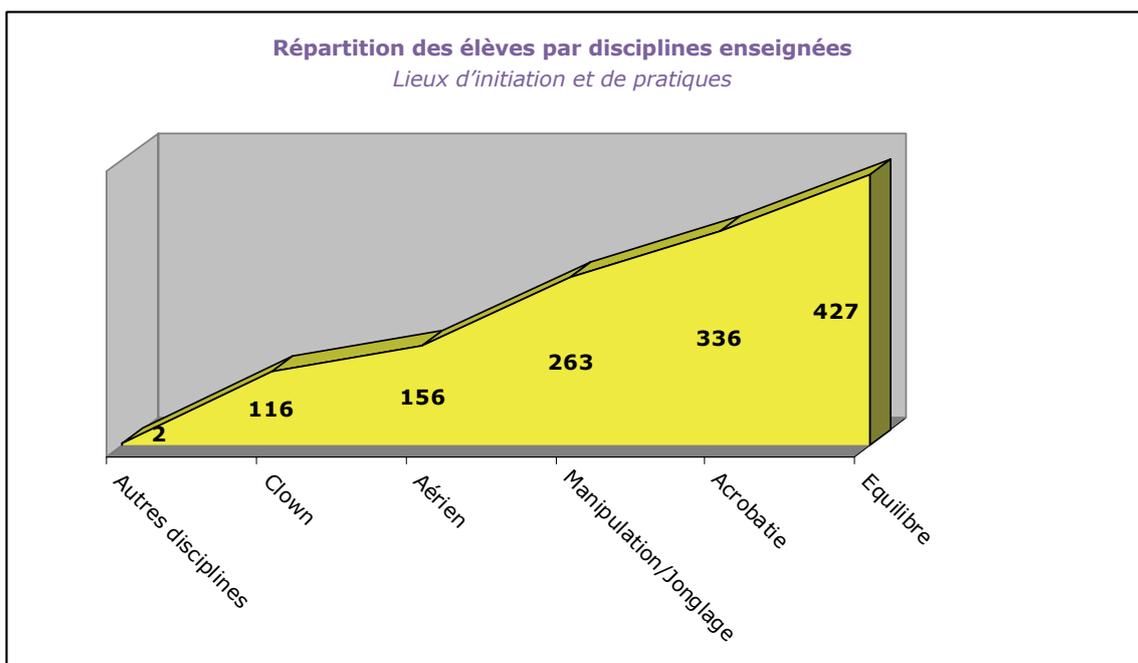


Les 14 « autres disciplines » sont des jeunes professionnels qui suivent un cursus de 35 heures hebdomadaires et des ateliers complémentaires en danse, jeu d'acteur, trampoline et mise en piste.

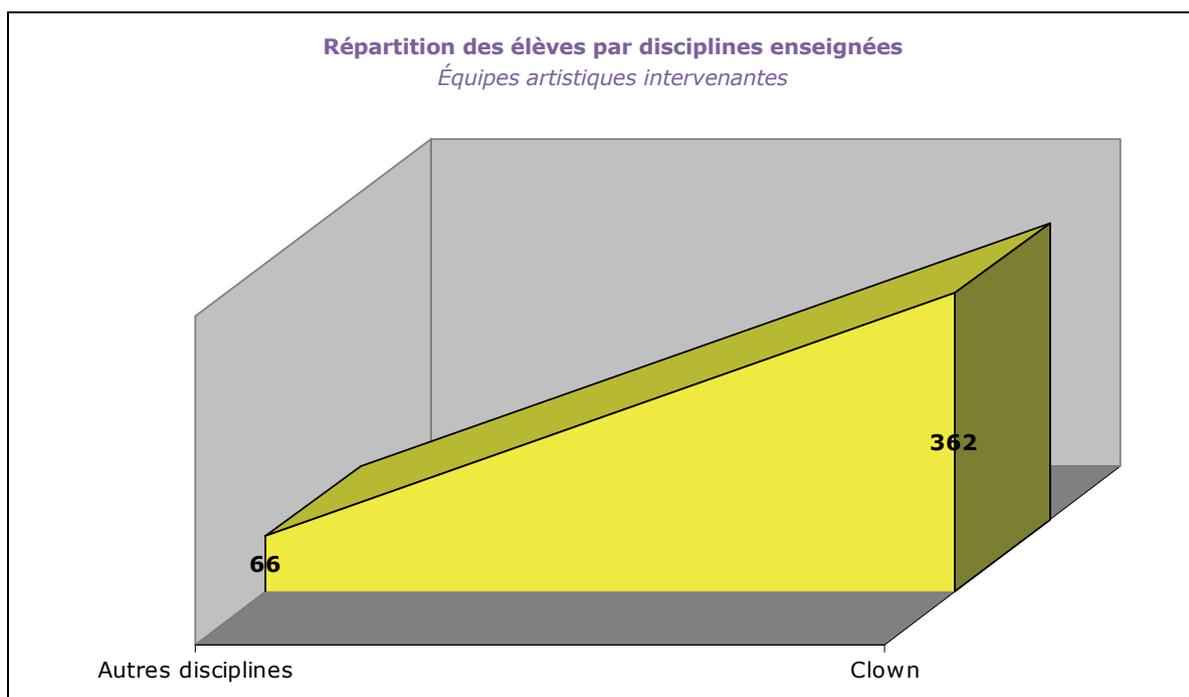


Les 136 « autres » sont répartis de la manière suivante : 80 en saut, 8 en trampoline, 8 en danse et, enfin, 40 élèves suivant un cursus de cirque adapté dans l'Hérault à Castelnau-le-Lez. Le cirque adapté consiste en la réalisation d'ateliers d'initiation au cirque qui s'adressent à des publics qui, dans les cas le plus fréquent, sont des publics composés de personnes handicapées.

Cela nécessite donc de la part des structures une adaptation de l'enseignement des arts du cirque à ce public spécifique, et finalement à chaque individu, en fonction du/des handicap(s). C'est en référence à cette notion d'adaptation que ces ateliers sont qualifiés d'« Ateliers de cirque adapté ».



9 structures sur 15 ont renseigné cette question. Les 2 « autres disciplines » sont le fait d'une seule structure située dans l'Aude qui enseigne la contorsion. Les disciplines les plus enseignées sont : Manipulation/Jonglage (9/9), Equilibre (8/9), Acrobatie (7/9), Clown (6/9) et Aérien (5/9).



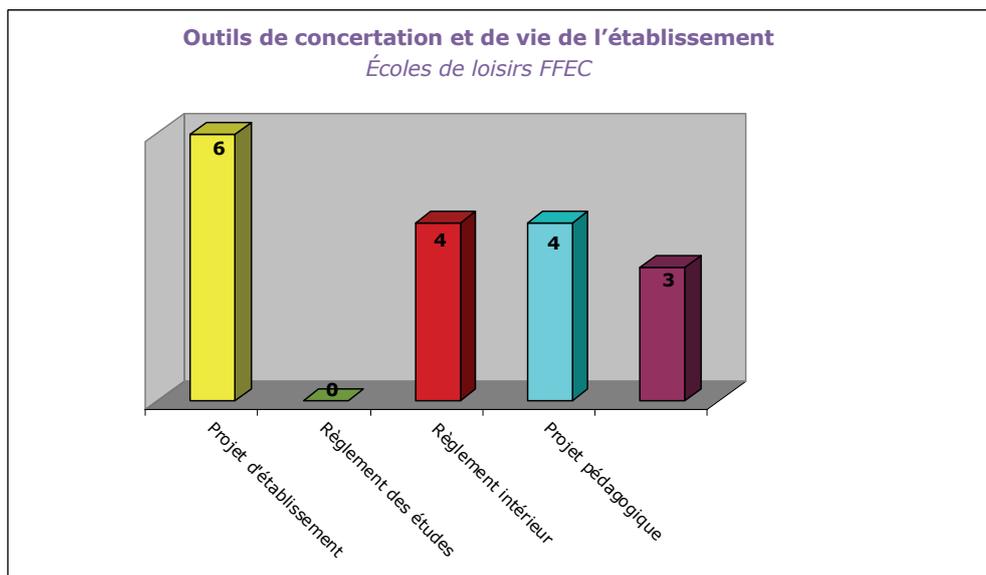
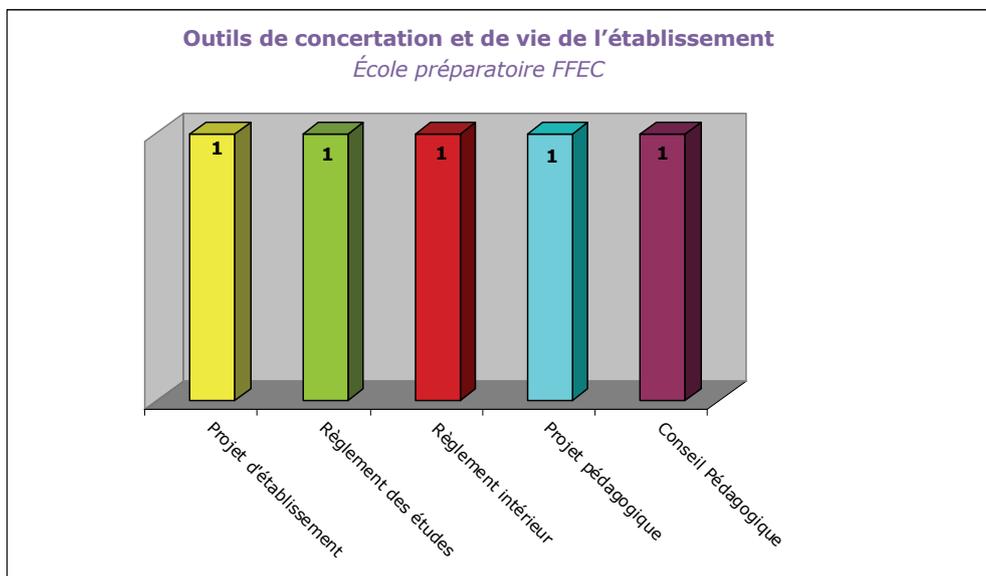
7 structures sur 9 ont renseigné cette question. L'approche du travail du clown correspond aux champs artistiques des compagnies. Les « Autres disciplines » correspondent à des champs complémentaires : Histoire du Cirque, Jeu technique...

Les deux équipes artistiques n'ayant pas renseigné cette question sont :

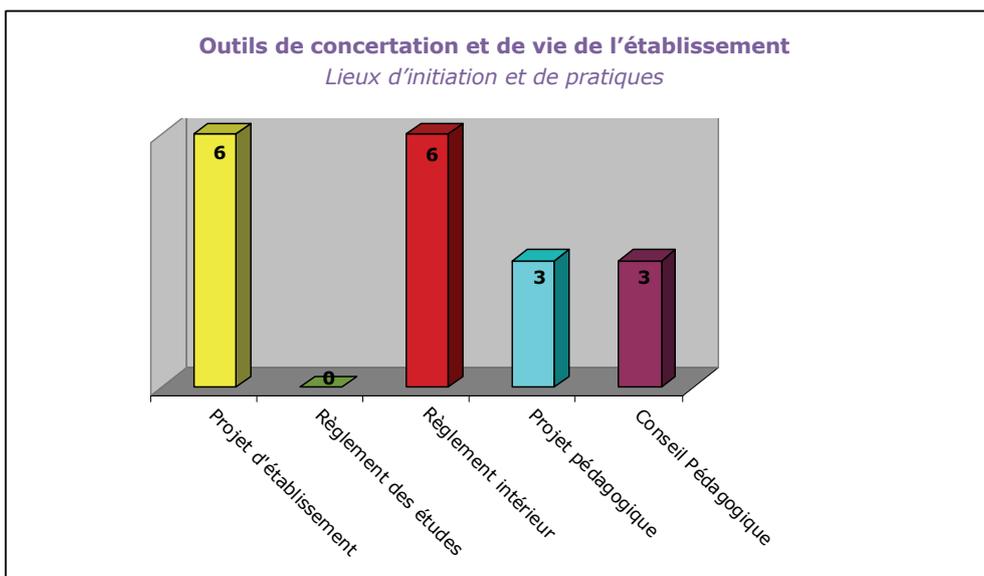
- Pour l'une basée dans les Pyrénées-Orientales dans une approche pluridisciplinaire (clown, échasses, ruban, jonglerie, acrobatie avec 23 élèves)
- Pour la deuxième, dans des disciplines liées aux arts de la rue (Département de l'Hérault, 15 élèves).

3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude

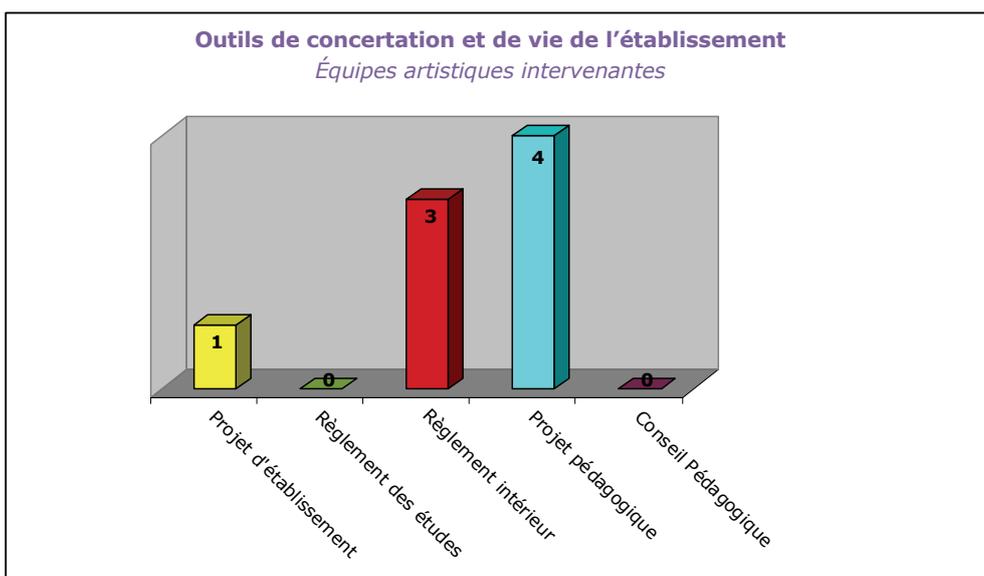
a) Outils de concertation et de vie de la structure



En regard des graphiques de ce chapitre, les écoles agréées FFEC sont potentiellement des écoles ressources structurantes pour les territoires départementaux qui en possèdent.



L'ensemble des outils déclarés par les écoles (à l'exception d'une structure en demande d'agrément à la FFEC dans le Gard) sont des outils au service de structures socioculturelles où le cirque et les arts de la rue sont des activités pratiquées aux côtés d'autres disciplines.



Les projets pédagogiques sont, dans leur grande majorité, le projet artistique des artistes ou compagnies.

b) Coursus des élèves

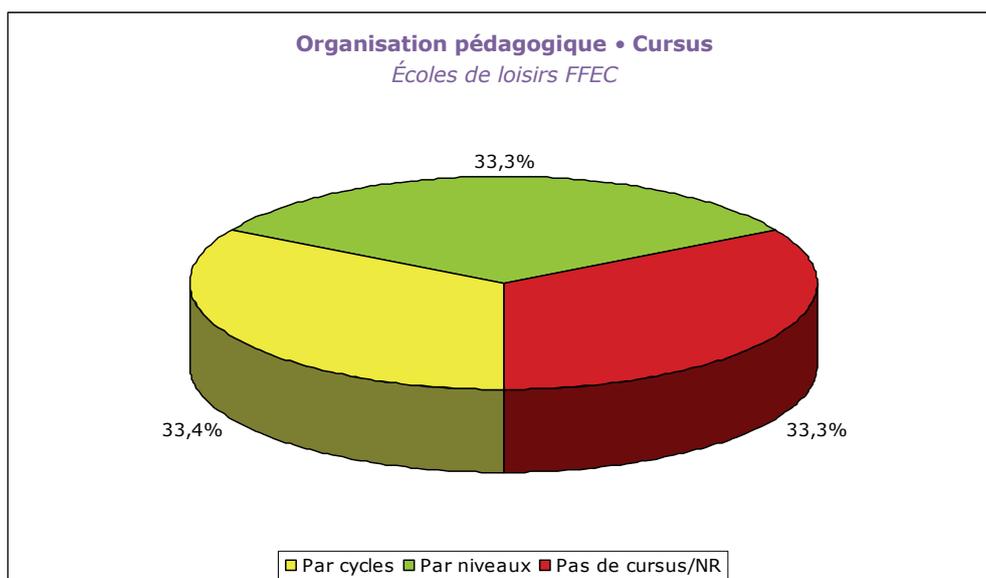
Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

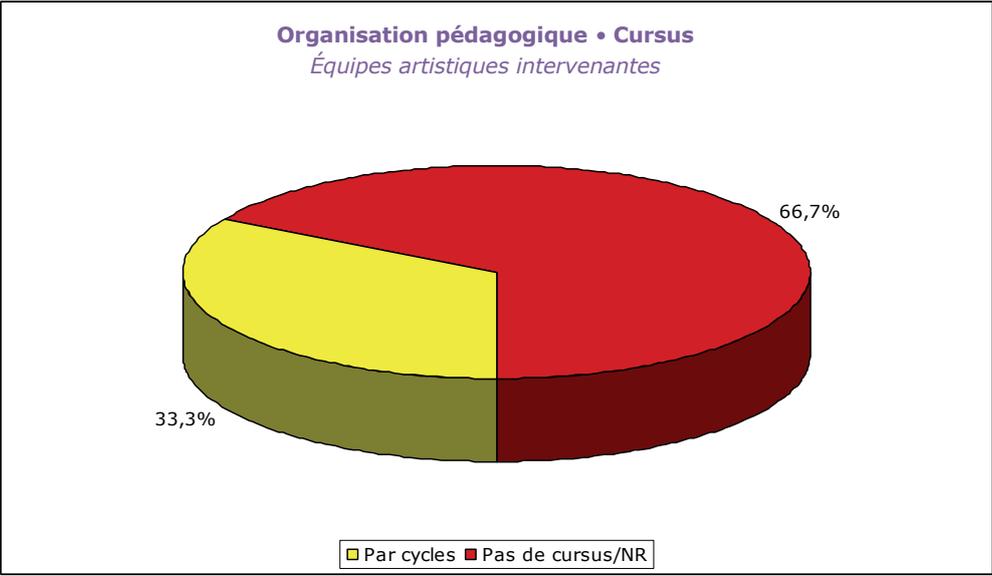
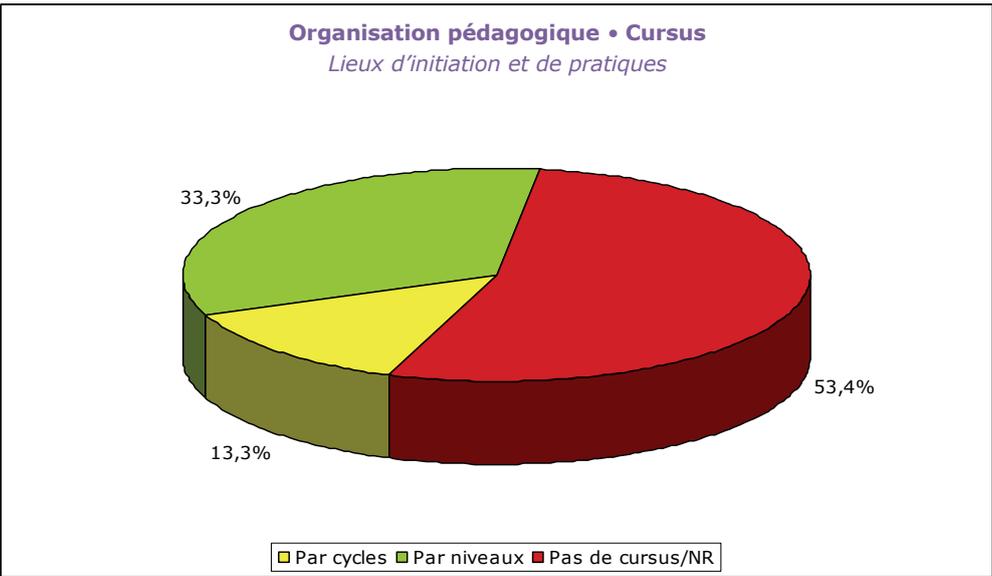
« ...Le terme de transmission est fréquemment évoqué ainsi que celui d'initiation qui sont préférés à d'autres termes tels qu'enseignement ou éducation... dans la pratique du cirque, le groupe n'efface pas les individus mais les rend singuliers... ».

Le fonctionnement semble donc reposer plus sur une organisation par tranches d'âges : *« ...l'enseignement est orienté sur la prise en compte des capacités d'apprentissage en fonction de l'âge... »*, avec une évaluation continue individualisée.

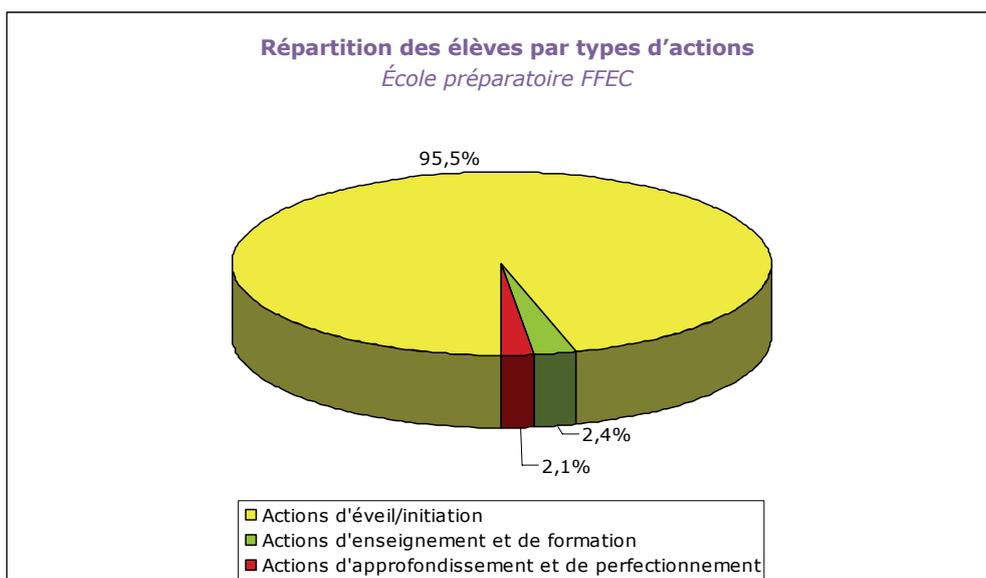
L'école des Arts du Cirque préparatoire FFEC, fonctionne :

- Par cycles et niveaux pour les classes « initiation »,
- Par niveaux pour les classes « formation »,
- Sans cursus pour les ateliers « découverte ».

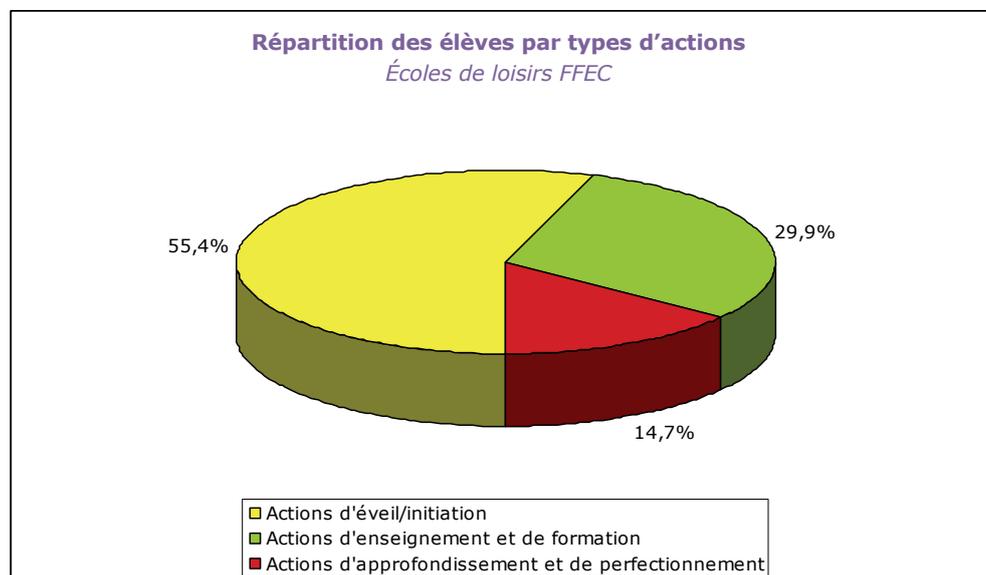




c) Répartition des élèves par types d'actions

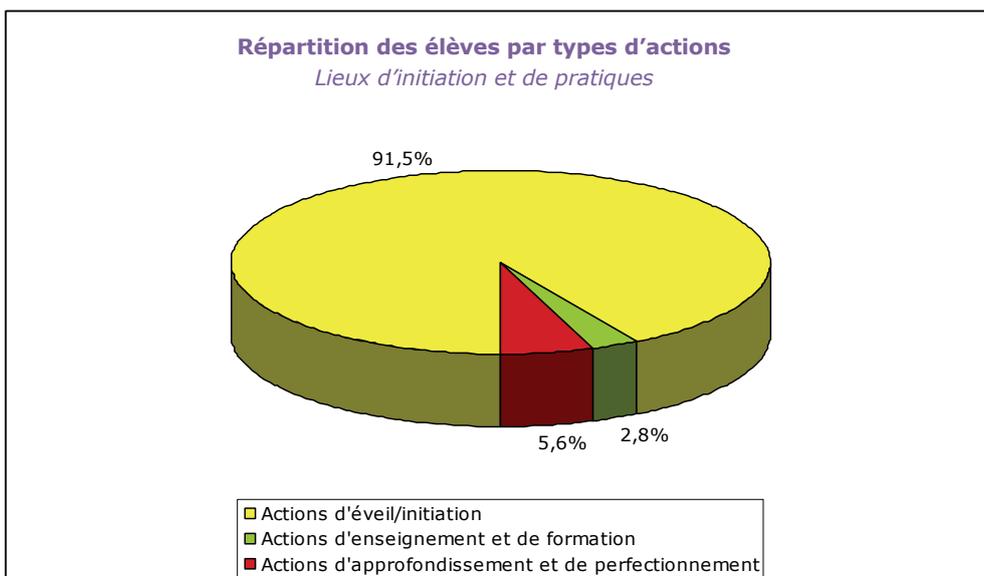


Les actions d'enseignement et de formation accueillent des jeunes dans un cursus de formation pré-professionnelle voire professionnelle avec un volume horaire d'enseignement hebdomadaire de 35 heures.

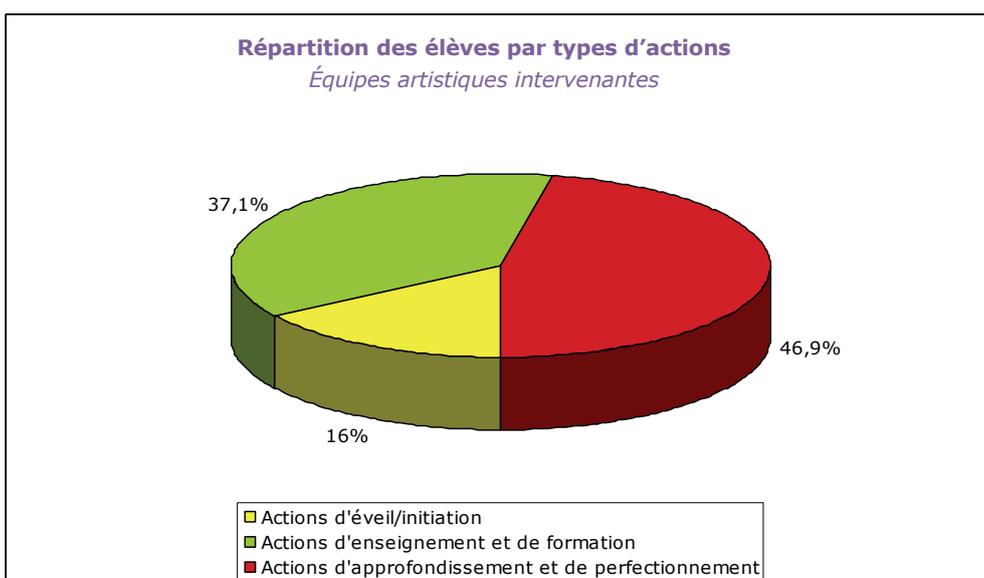


L'éveil au cirque est prédominant sur les territoires départementaux avec une certaine continuité dans l'offre d'enseignement grâce à l'inscription de ces structures dans le réseau de la Fédération Française des Ecoles de Cirque.

Les actions d'approfondissements et de perfectionnement sont à entendre comme des propositions de stages ponctuels.



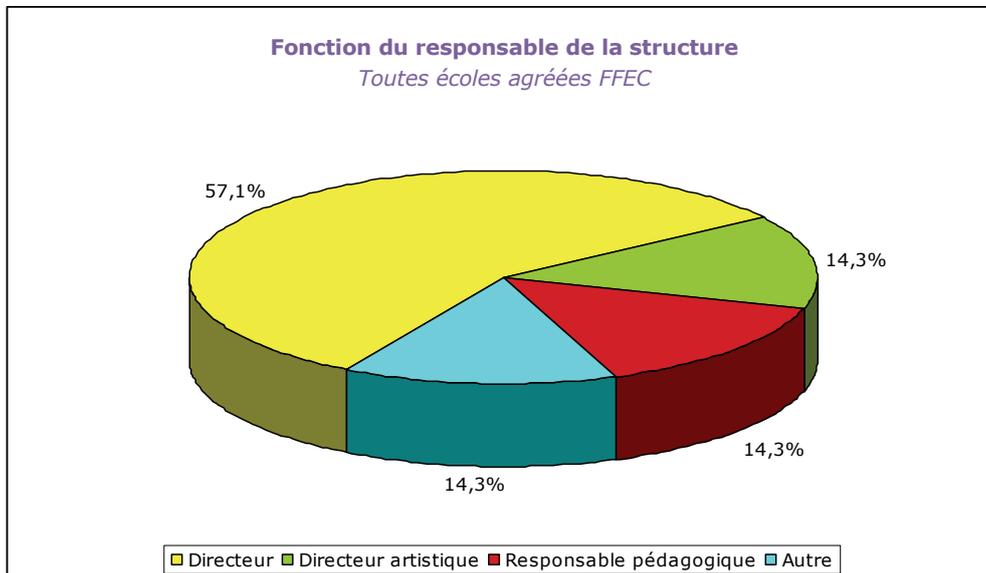
Les élèves inscrits dans le cadre d'actions d'approfondissement et de perfectionnement font partie d'une troupe école.



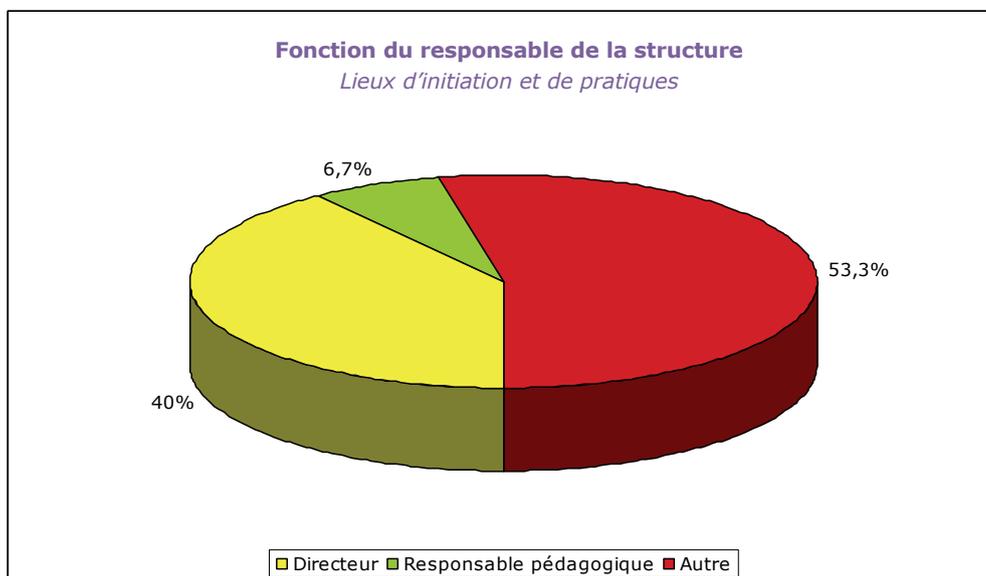
Nous sommes sur des graphiques qui correspondent aux déclarations des structures.
Les actions d'approfondissement et de perfectionnement s'inscrivent fréquemment dans le cadre d'ateliers ponctuels.

4. Les équipes

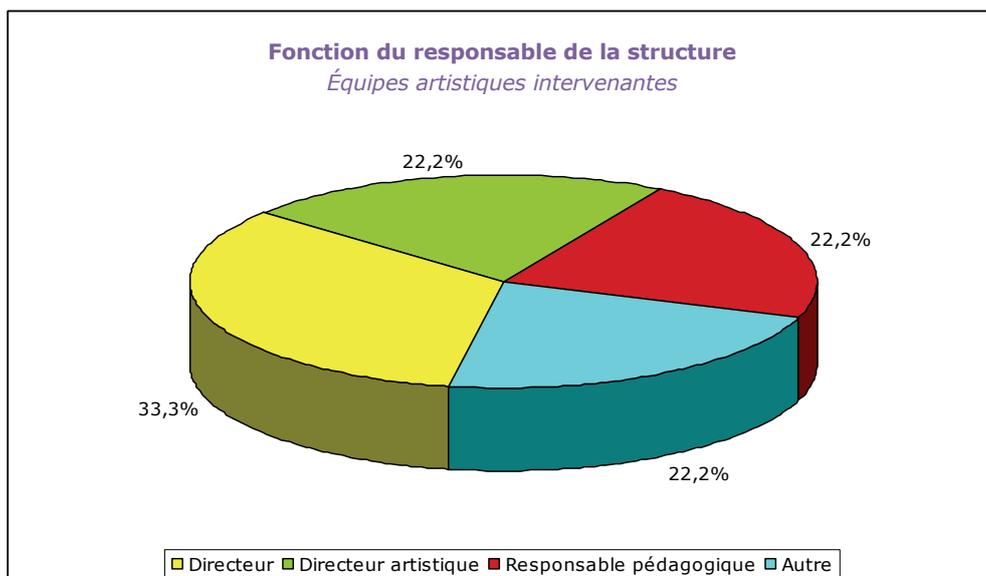
a) Fonction du responsable pédagogique



Les écoles agréées FFEC fonctionnent avec une organisation par équipes placées sous une coordination pédagogique.



Les directeurs sont des responsables de structures pluridisciplinaires (associations socioculturelles). Souvent, le cirque se retrouve à côté d'autres activités, essentiellement de loisirs, encadré par des bénévoles.

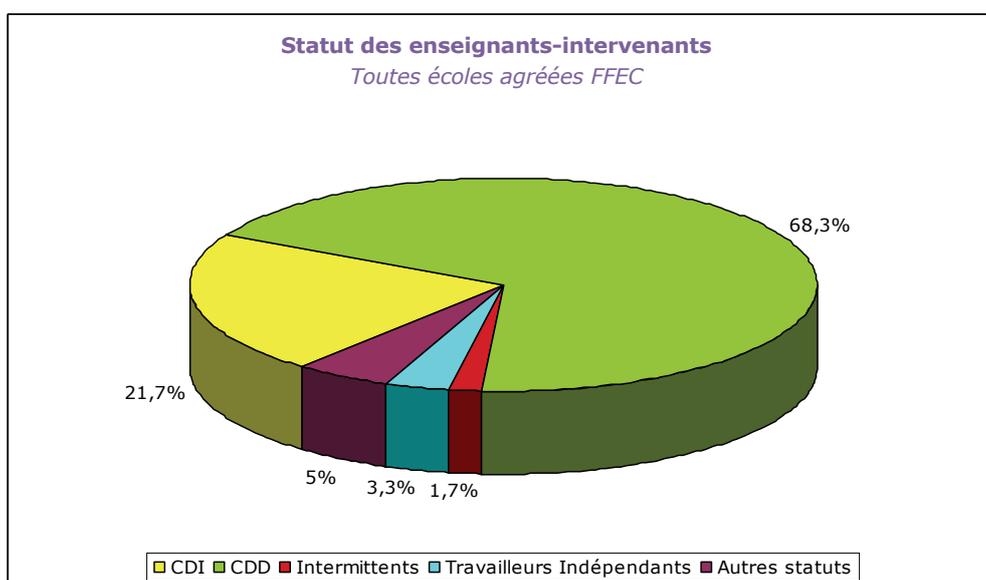


Les directeurs déclarés sont en fait des responsables artistiques de compagnies et d'équipes artistiques.

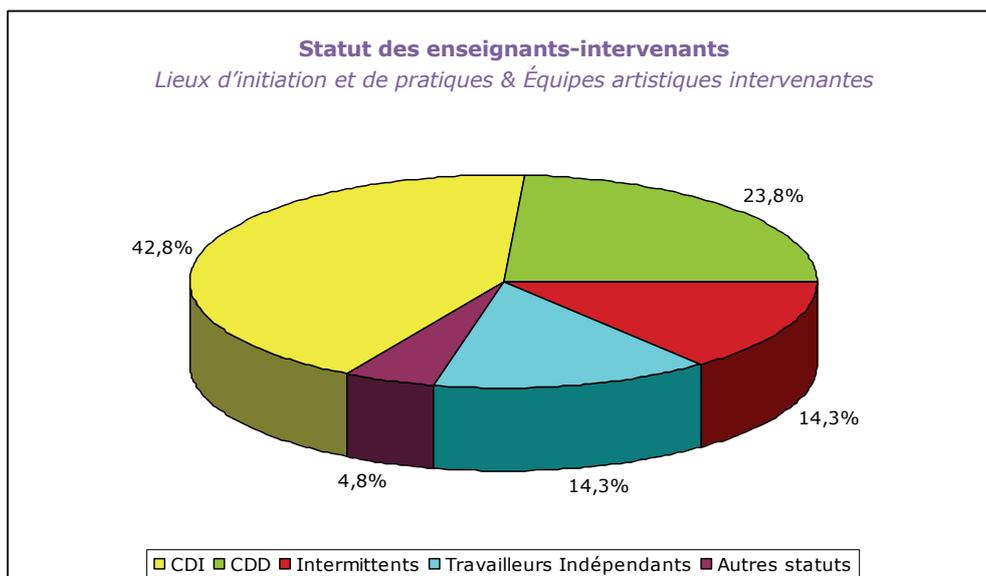
b) Statut des enseignants-intervenants

Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

« ...un même intervenant peut à la fois être artiste professionnel, travailler seul ou pour une compagnie, enseigner dans une école de cirque de loisir... La question du recours majoritaire à l'intermittence est abordée et soulève une double question : celle de limiter l'accès à l'enseignement aux artistes bénéficiant de ce statut et celle de son utilisation pour des emplois qui n'en relèvent pas... ».



Les « autres statuts » sont composés essentiellement de bénévoles qui encadrent des activités de loisirs. Le pourcentage d'intermittents qui assurent des activités d'initiation et de pratique est relativement faible par rapport aux autres statuts, mais on les retrouve dans les statuts CDD notamment.

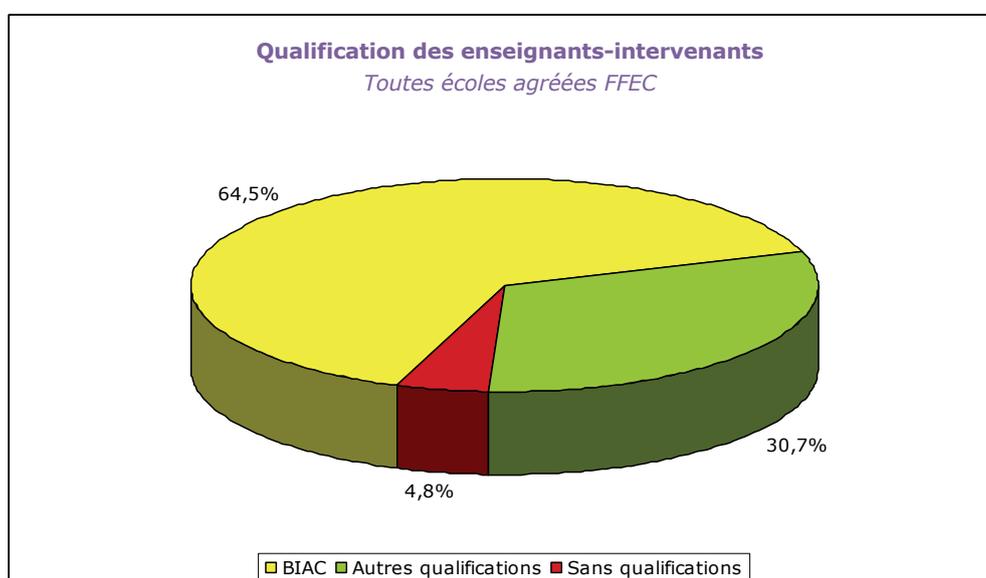


Ce graphique représente une tendance observée pour 50 % des structures « Lieux d'initiation et de pratiques » et « Equipes artistiques intervenantes ».

c) Qualification des enseignants-intervenants

Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

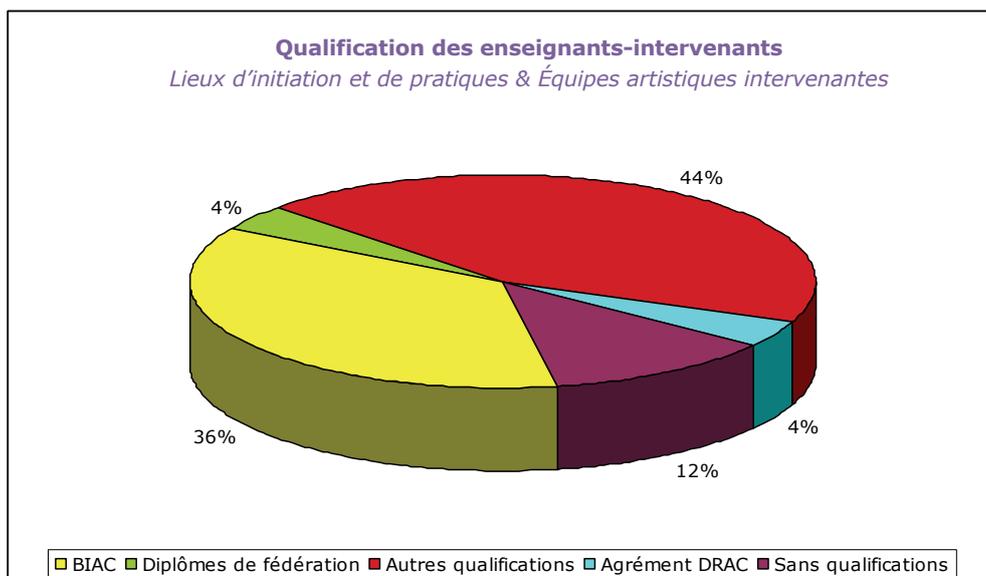
« ...[elle] considère que le diplôme d'Etat serait une bonne chose au regard du BIAC qui est trop léger, et une référence de formation conséquente pour un employeur... le développement de cette formation [circassienne] implique que soient mises en place des formations de cadres et des diplômes professionnels permettant un contrôle de l'enseignement par une autorité de tutelle garantissant la sécurité des pratiques et la qualité des contenus pédagogiques... Il y a un cruel besoin de reconnaissance sociale... Le BIAC est un brevet de la FFEC et n'a pas de valeur en dehors, c'est par défaut qu'il est demandé partout... ».



Un pourcentage important d'intervenants sont titulaires du BIAC : ce brevet fédéral de contenu pluridisciplinaire s'adresse en priorité à des jeunes issus des Écoles de Cirque, désireux de s'initier à l'animation dans le domaine des Arts du Cirque dans le but d'aborder ultérieurement une formation d'enseignant des Arts du Cirque.

La formation s'appuie sur de la théorie et des mises en situation pratique. Elle s'articule autour des cinq grands axes suivants :

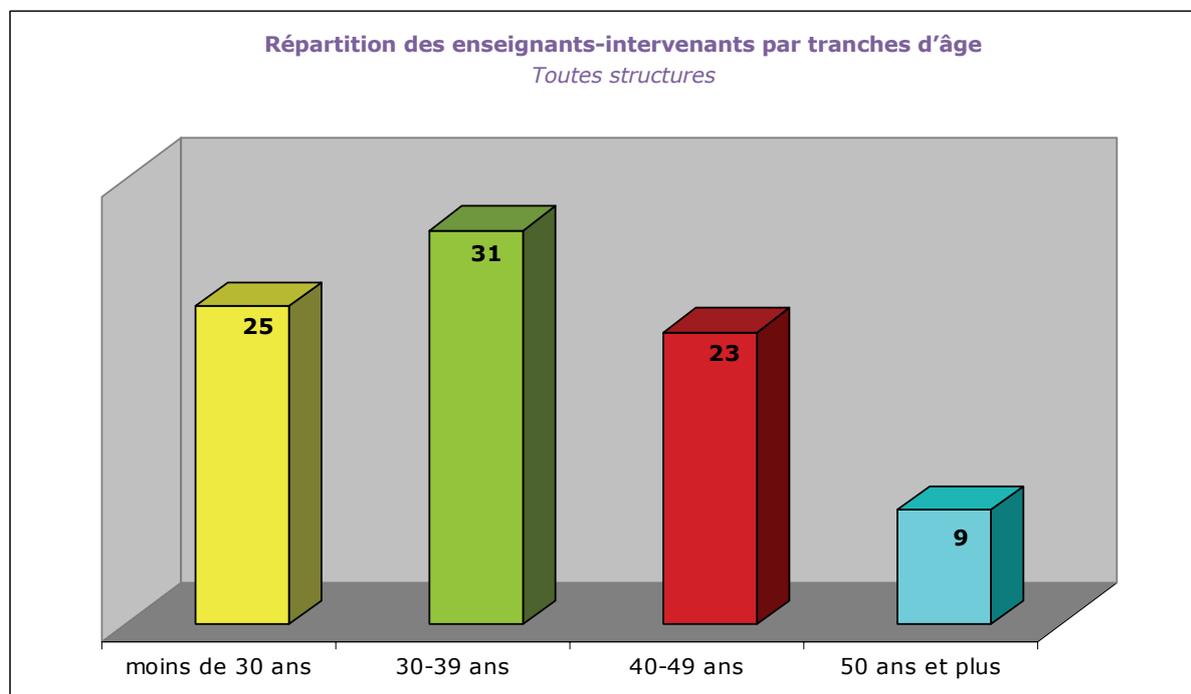
1. **La pédagogie** appliquée à l'enseignement des Arts du Cirque
2. **La sécurité** lors de la pratique des techniques du Cirque
3. **La santé** : anatomie, physiologie ; réflexion sur les risques liés à la pratique du cirque
4. **La législation**
5. **L'Histoire du Cirque**



Une confusion existe chez certains entre une qualification et un agrément pour intervenir en milieu scolaire.

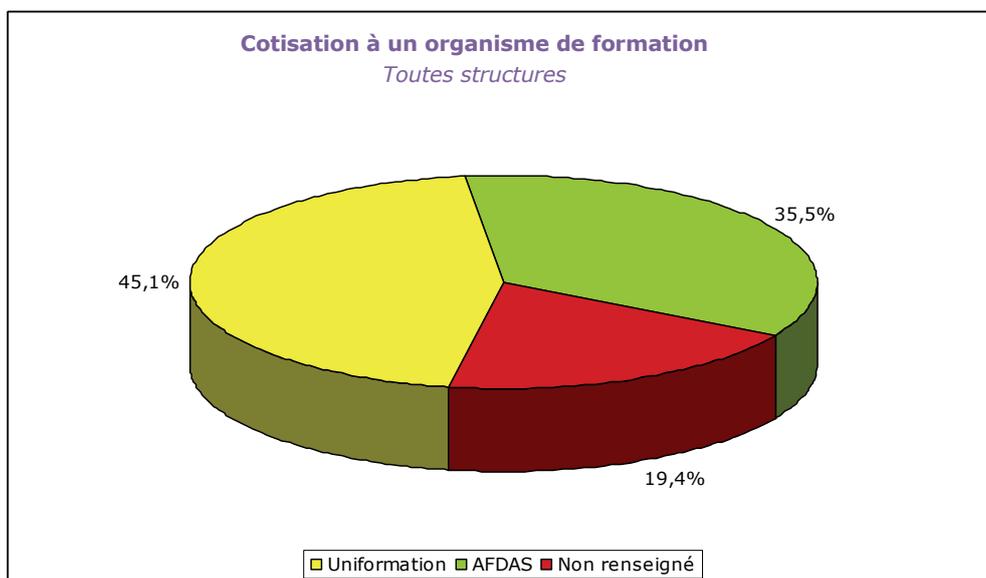
En effet, ce qui est déclaré par des intervenants comme un agrément de la DRAC est, en fait, une attestation annuelle leur permettant d'intervenir à l'école.

d) Répartition par tranches d'âge

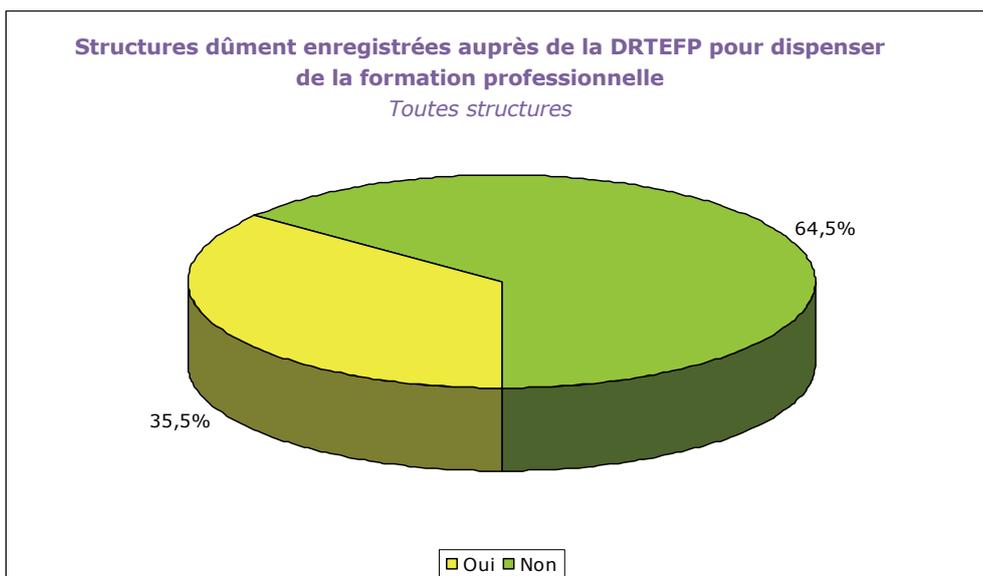


On observe une proportion importante de jeunes intervenants. Des circassiens de plus de 50 ans s'inscrivent dans une volonté de transmission vers les plus jeunes.

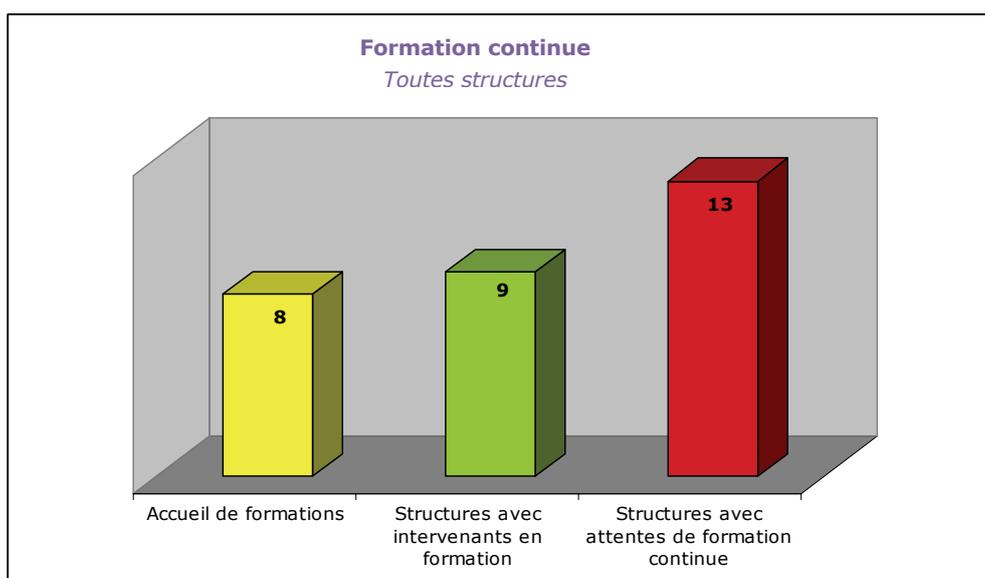
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Les structures ne cotisant pas ou des intervenants enseignant à titre bénévole ne peuvent pas aujourd'hui s'inscrire dans une demande de prise en charge d'organismes comme l'AFDAS alors qu'il y a un réel besoin de formation continue. A ce sujet, dans **l'étude nationale sur le contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs** est indiqué que « *seules 47 % des personnes interrogées déclarent connaître les dispositifs dont elles peuvent bénéficier...* ».



Une majorité des équipes artistiques intervenantes déclarent être dûment enregistrées auprès de la DRTEFP pour dispenser de la formation professionnelle (56 %).



L'ensemble des écoles agréées par la FFEC sont en attente de formation, ce qui recoupe avec les attentes révélées par l'étude nationale sur le contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs : « ... *occasion de développer la qualité de l'encadrement... puis à égalité, un moyen d'améliorer la sécurité des pratiquants et de donner un statut aux intervenants...* ».

Seulement 25 % des structures non agréées par la FFEC expriment une attente à la mise en place d'une formation continue en région.

C'est la question de la compréhension et de l'appropriation des intervenants des enjeux d'une formation complémentaire à leurs pratiques dans la durée qui est posée.

5. Tarifs • Budgets

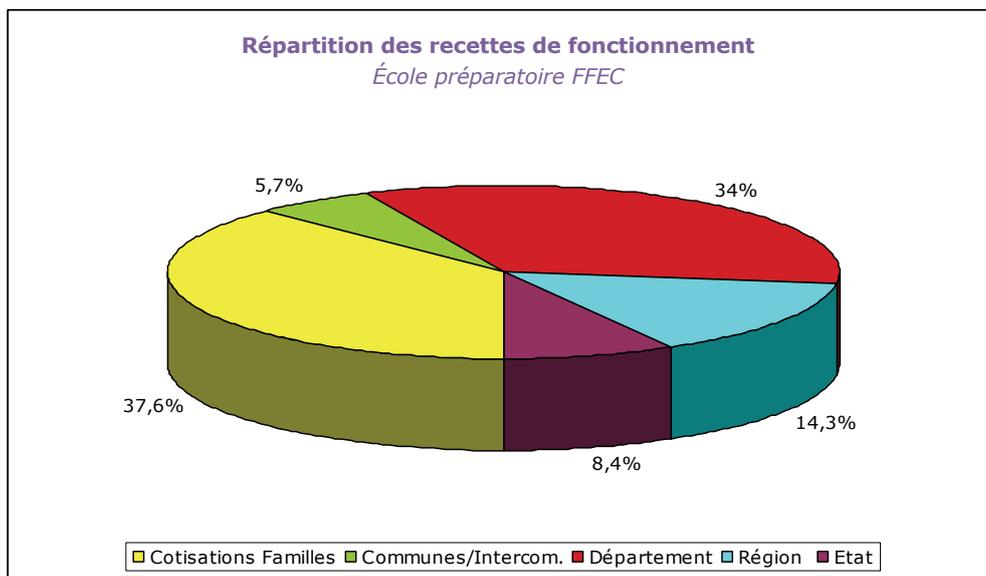
a) Tarifs par types de structures

| Types de structures | Droits d'inscription minimum « Commune(s) gestionnaire(s) » | Droits d'inscription maximum « Commune(s) gestionnaire(s) » | Droits d'inscription minimum « hors Commune » | Droits d'inscription maximum « hors Commune » |
|--|---|---|---|---|
| Écoles Agréées FFEC (6 sur 7) | 70 € | 300 € | 70 € | 300 € |
| Lieux d'initiation et de pratiques (11 structures) | 10 € | 200 € | 10 € | 200 € |
| Équipes artistiques intervenantes (4) | 160 € | 450 € | 160 € | 450 € |

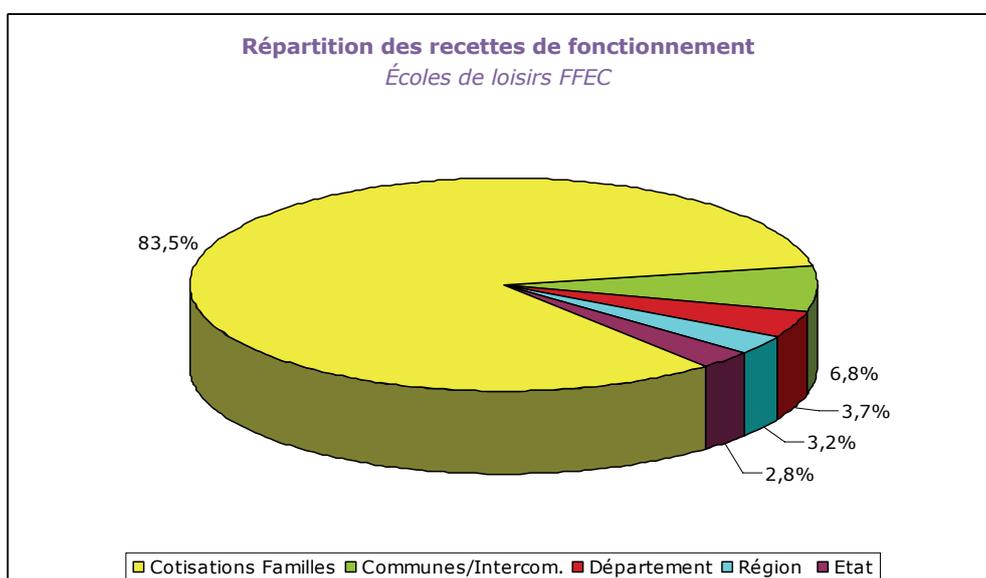
On observe un éventail très large en termes de cotisations qui correspond à des contenus hétérogènes de l'offre d'enseignement (initiation par la pratique en amateur, éveil, enseignement).

Concernant la rémunération des intervenants, nous n'avons pas de données nous permettant de traiter ce chapitre. Il nous paraît cependant intéressant de citer **l'étude nationale sur le contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs** : « ...la rémunération horaire minimum est de 6,6 €... la rémunération horaire maximale est de 54 € ce qui correspond à la rémunération recommandée par la DRAC... ».

b) Répartition des recettes de fonctionnement



On constate une participation moindre de la collectivité locale en regard des subventions des autres institutions.



Les activités reposent essentiellement sur l'engagement des familles des pratiquants « circassiens ».

En raison de données incomplètes et/ou d'absence de lignes budgétaires détaillées « Enseignement Cirque et Arts de la Rue » des structures socioculturelles et des équipes artistiques intervenantes, nous n'avons pu exploiter les informations communiquées par les lieux d'initiation et de pratiques et les équipes artistiques intervenantes dans ce chapitre.

C- Les liens avec les territoires • Les actions pédagogiques et artistiques

1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion

La question des liens entre structures est essentielle.

Pendant, il est parfois difficile de fédérer les intervenants autour d'actions communes.

L'accompagnement aux projets mutualisés est peu développé et structuré alors que la demande d'un accompagnement existe.

Les regroupements professionnels et groupes de réflexion en Région (in « étude nationale sur le contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs ») :

Collectif Cirque en Languedoc-Roussillon :

« ...c'est un groupe de réflexion mêlant artistes, écoles, compagnies, pôles, diffuseurs. Son objectif est de mettre en relation les différents acteurs du cirque en région, d'exposer et analyser les problématiques, de recenser les informations et les activités, de promouvoir des actions communes, de repérer les acteurs et les moyens, de sensibiliser l'institution et les médias aux activités circassiennes en région... ».

La FREC « Soleil » :

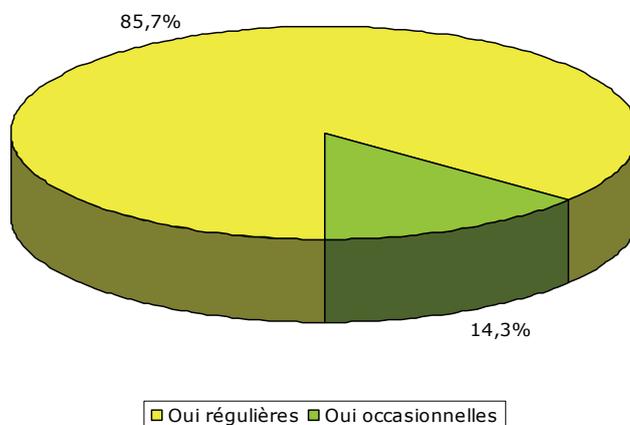
« ...L'objectif de la Fédération régionale est de réaliser un repérage des ateliers de pratique, de les informer de l'existence de la FREC et de les inviter à adhérer à la FREC et à la FFEC... ».

Le Cirque social :

« ...L'association Cirque pour tous, située à Vergèze dans le Gard, s'est donnée pour mission l'accès aux activités du cirque aux enfants marginalisés, par la coordination de projets à destination de ces populations... ».

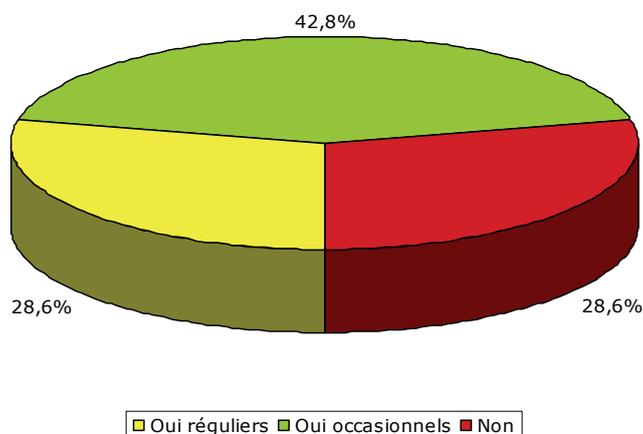
Collaborations avec d'autres structures

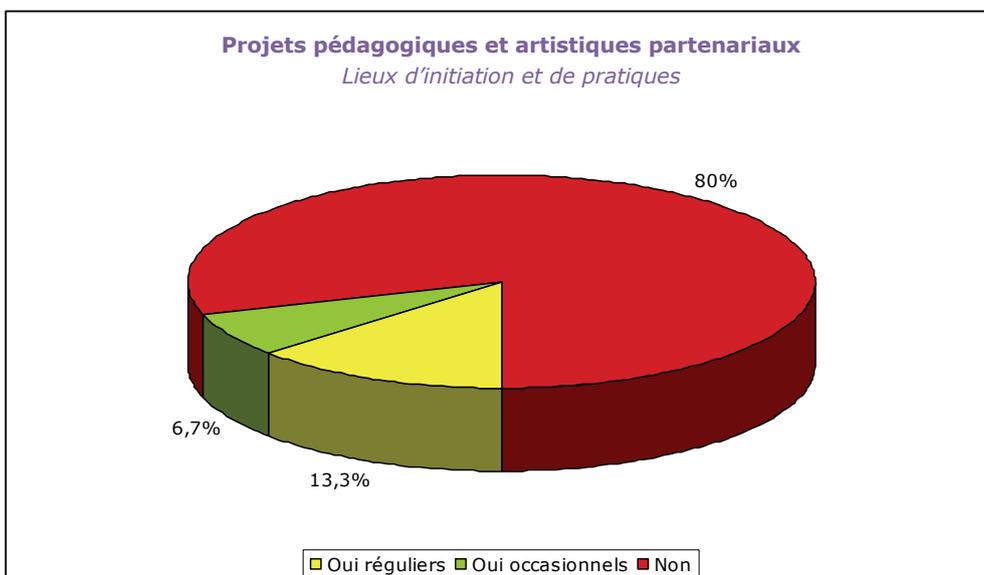
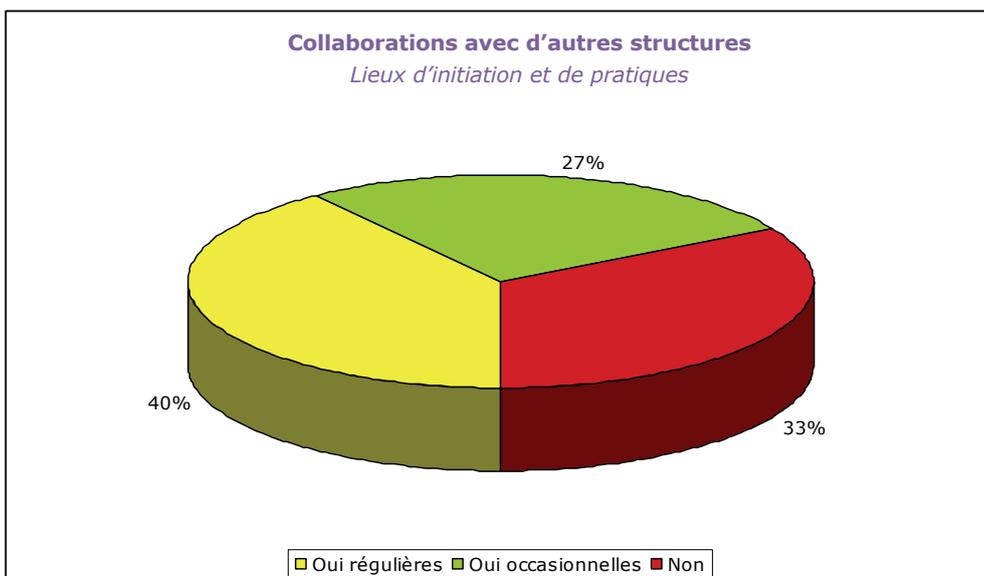
Toutes écoles agréées FFEC



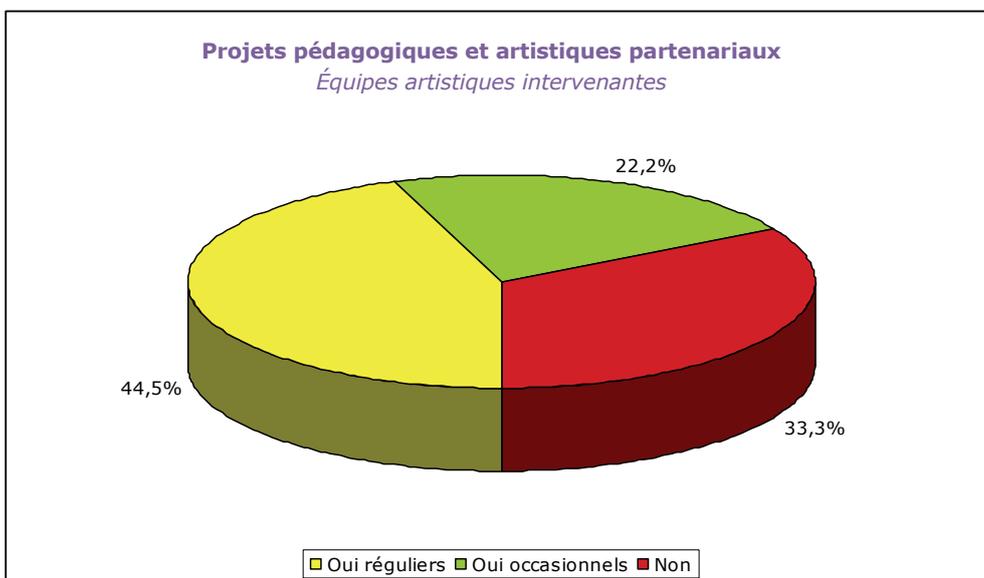
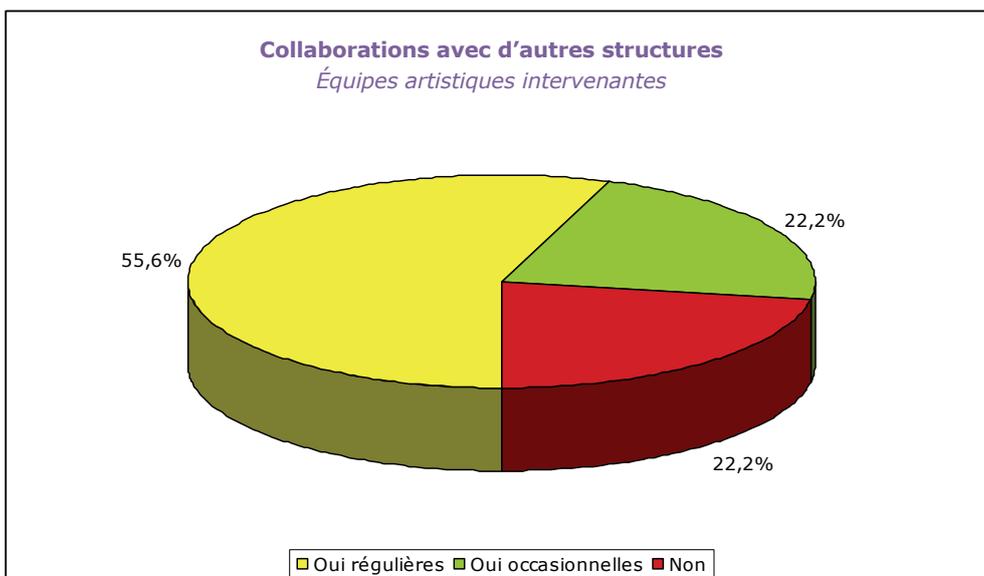
Projets pédagogiques et artistiques partenariaux

Toutes écoles agréées FFEC





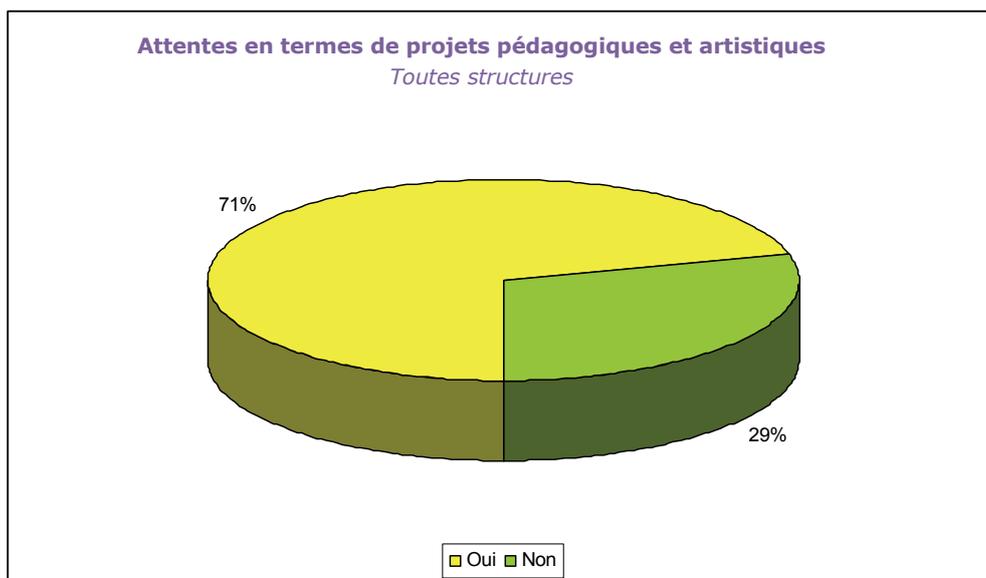
Les collaborations entre structures débouchent peu sur des projets partagés.



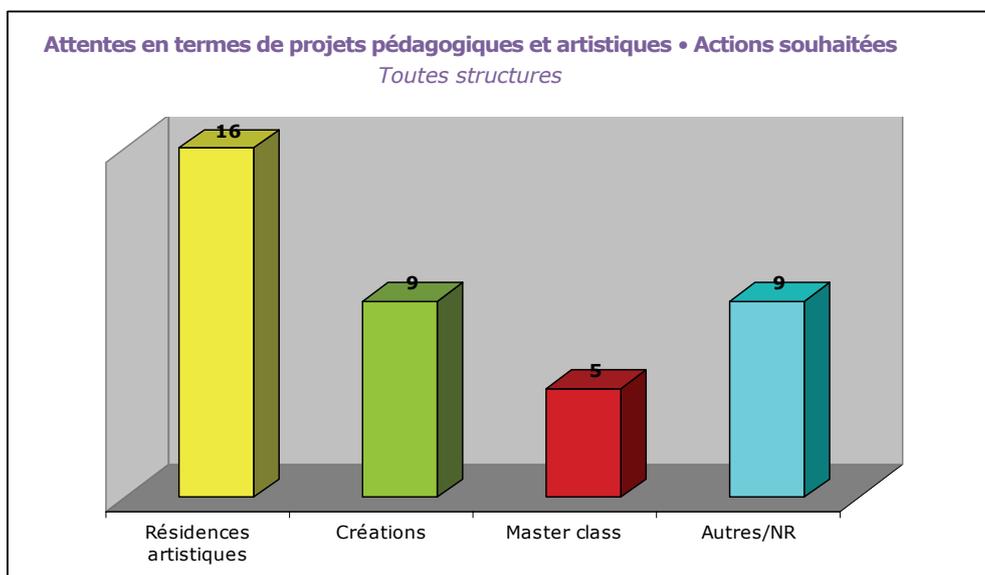
Nous avons eu peu de détails sur les contenus des projets menés. Cependant, ils semblent s'inscrire souvent dans une démarche « Clown-Théâtre ».

2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes circassiens.



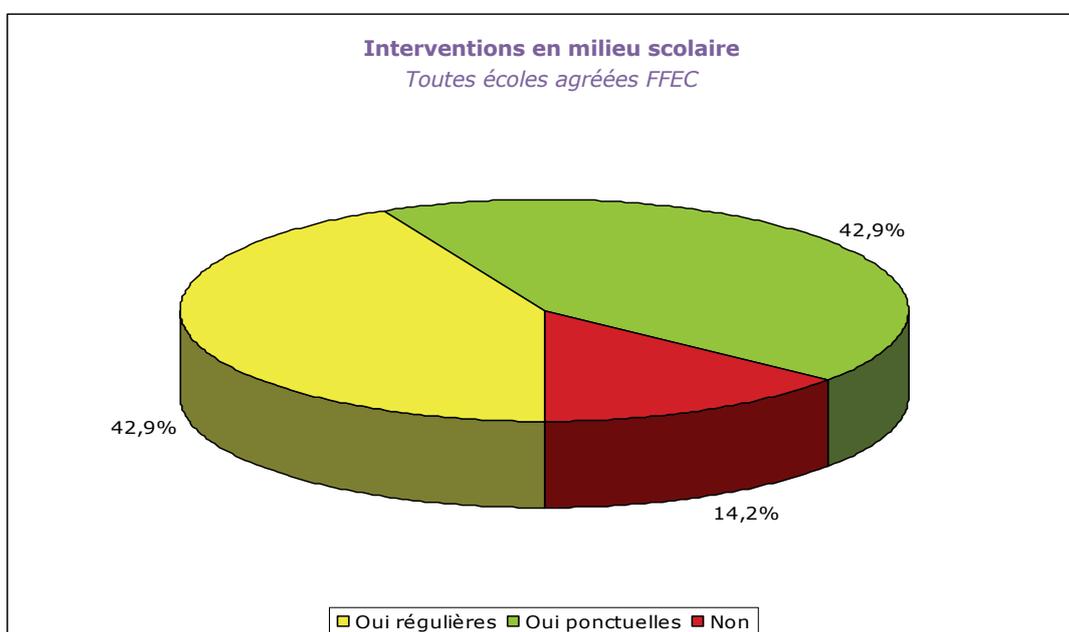
Une attente forte est exprimée d'un accompagnement à la mise en place de projets mutualisés. L'étude nationale sur le contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs, relevait en 2002 la problématique de « *...la pratique du cirque en amateur [qui] implique une grande variété d'intervenants très actifs dont l'interdépendance devrait motiver la mise en commun des initiatives et la disparition de cloisonnement souvent simplement liés à l'isolement et au manque d'information qui en découle...* ».



3. Liens avec l'Education Nationale

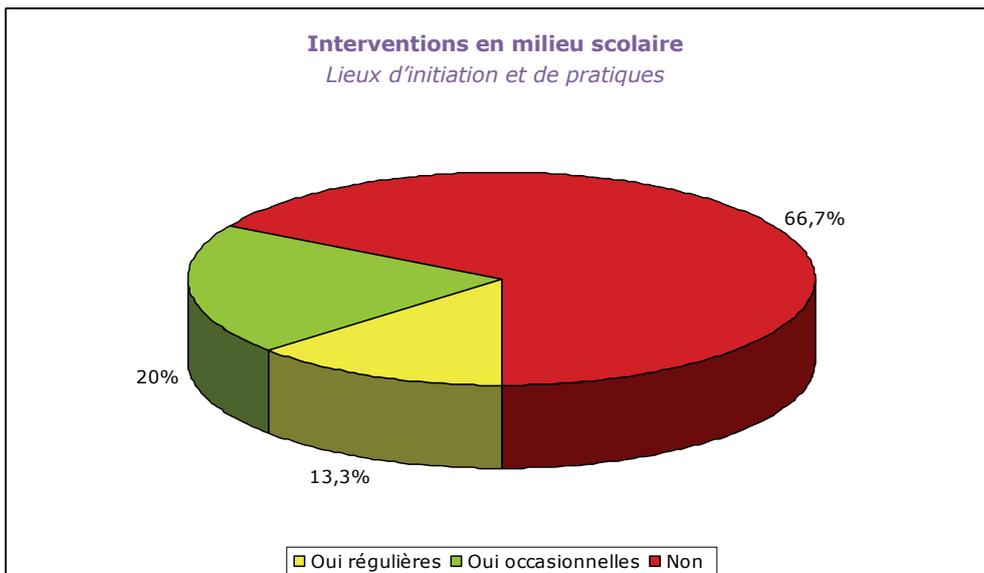
Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

« ...la DRAC intervient à la demande des porteurs de projets pour avis, à l'occasion de demandes de subventions par l'intermédiaire d'une action transversale des services de l'éducation artistique, qui indiquent une demande croissante d'interventions scolaires, une grande variété des partenaires liés à l'implantation des pôles, une forte attente des intervenants quant aux attestations d'agrément et un nombre croissant de contrats éducatifs locaux impliquant les activités cirque... ».



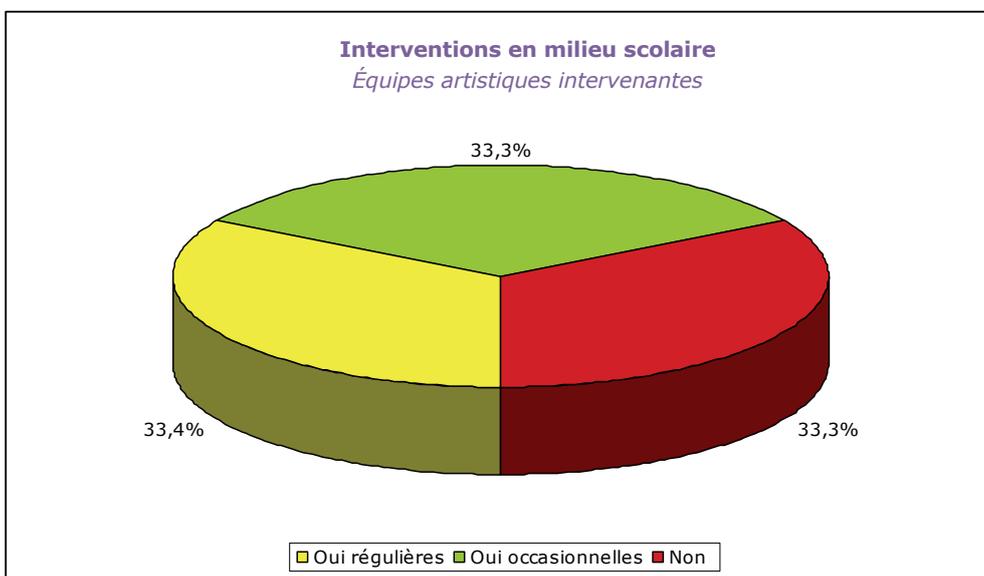
Les écoles interviennent à l'école dans les établissements suivants :

- 3 écoles à l'école élémentaire,
- 3 écoles en collège,
- 1 école en lycée.



Les structures interviennent à l'école dans les établissements suivants :

- 1 structure à l'école élémentaire,
- 1 structure en collège,
- 1 structure en lycée.



Les équipes artistiques interviennent à l'école dans les établissements suivants :

- 1 équipe artistique à l'école élémentaire,
- 2 équipes en collège,
- 1 équipe en université.

Les mots employés...

Rappel : Etude du contexte de l'activité professionnelle d'encadrement des pratiques circassiennes dans le cadre des loisirs – Pascale Fougère – Philippe Goudard – Mars 2002 – Etude commandée à Hors les Murs par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports

Pour compléter cet état des lieux, il nous a semblé intéressant d'éclairer ce document par une liste de mots les plus fréquemment utilisés par les circassiens recensés et classés par les auteurs de l'étude réalisée à l'échelle nationale en 2002 :

Désigner leurs activités :

- Enseignement,
- Formation,
- Pédagogie,
- Apprentissages
- Amateur,
- Passion,
- Loisirs,
- Vacances,
- Spectacle,
- Besoin des publics,
- Scolaire,
- Artiste,
- animateur,
- Professeur,
- Educateur,
- Elève.

Parler de leur formation :

- Autodidacte,
- Arts du Cirque,
- Ecole de cirque,
- Formation (professionnelle, Continue),
- Compétences,
- Transmission,
- Outils,
- Groupe (gestion des),
- Savoir faire,
- Savoir être,
- Adaptabilité,
- Pratique et théorie,
- Organisation,
- Sécurité,
- Santé,
- Psychologie,
- Polyvalence,
- Carrière artistique,
- STAPS,
- Identité (perte ou acquisition d'une).

Exprimer leurs préoccupations en termes d'emploi :

- Intermittent,
- Contrat,
- Pérennité,
- Précarité,
- Occasionnel,
- Rémunération (insuffisance de),
- Reconnaissance,
- Brevet et Diplôme d'Etat,
- Equivalence.

Définir le cirque de loisir :

- Jeu,
- Epanouissement,
- Corps (conscience du),
- Art,
- Activité physique,
- Expression,
- Performance,
- Compétition (absence de),
- Sport (différent du),
- Complet,
- Diversité (des publics, des activités).

III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle des futurs schémas, qui pourraient trouver leur axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

-  Le partenariat,
-  La coopération,
-  Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que les départements de la Région Languedoc-Roussillon ont des atouts significatifs sur lesquels ils pourraient prendre appui dans l'élaboration de leurs Schémas :

- Des écoles agréées FFEC, avec notamment une école préparatoire (Balthazar dans l'Hérault), bien structurées qui pourraient devenir demain, à des degrés divers, des structures ressources sur les territoires départementaux et régional,
- Des collectifs régionaux de regroupements professionnels et de groupes de réflexion en Région,
- Des tarifs non différenciés entre les élèves « Commune centre – Communes extérieures »,
- Des enseignants-artistes qui sont des relais potentiels sur le territoire dans le lien essentiel entre éveil-enseignement-crédation-diffusion.
- Les collaborations ponctuelles dans le cadre de projets avec des structures de diffusion,
- Les attentes fortes des acteurs du territoire en termes de projets partagés et de mises en place de formations continues,
- L'évolution positive de la fréquentation des écoles de cirque,
- La charte d'accueil des cirques dans les communes,
- Une population d'intervenants relativement jeune.

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'absence d'écoles agréées FFEC dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales,
- D'infrastructure et notamment de lieux non équipés, polyvalents, ne permettant pas un travail des participants en dehors des heures de pratiques encadrées,
- Du peu de financement des collectivités locales,
- Des conditions de rémunérations très hétérogènes et parfois « limites » pour certains intervenants,
- De manque de formations diplômantes (il n'existe pas de DE « Cirque » aujourd'hui, le BIAC étant ressenti par certains comme un diplôme « faible » sur certains aspects, pédagogiques en particulier).

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre des Schémas Départementaux pourrait reposer sur :

- L'identification de structures ressources pour une réflexion sur le développement de l'enseignement du cirque sur les territoires départementaux, dans un lien à développer entre des structures chargées d'actions dans les domaines de l'éveil-enseignement-création-diffusion. Des complémentarités pourraient se mettre en place autour de ces pôles ressources sur des territoires où elles pourraient rayonner dans des notions d'expérimentation de réseaux et de mutualisation de moyens,
- La notion de mise en place d'actions partagées d'expérimentation sur des territoires intermédiaires, départementaux, interdépartementaux, régional.

GLOSSAIRE

| | |
|-------------|--|
| ADDM | Association Départementale Danse et Musique |
| ADDMC | Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique |
| ADDMCT | Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral |
| ADDMD | Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse |
| AEA | Assistant d'Enseignement Artistique |
| AFDAS | Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs |
| AIF | Aide Individuelle à la Formation |
| ANDDMD | Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse |
| ANPE | Agence Nationale Pour l'Emploi |
| ASEA | Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique |
| CA | Certificat d'Aptitude |
| CARIF | Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation |
| CDD | Contrat à Durée Déterminée |
| CDI | Contrat à Durée Indéterminée |
| CEFEDEM | Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique |
| CEPI | Cycle d'Enseignement Professionnel Initial |
| CFEM | Certificat de Fin d'Études Musicales |
| CFMI | Centre de Formation des Musiciens Intervenants |
| CHAM | Classes à Horaires Aménagés |
| CIF | Congé Individuel de Formation |
| CNFPT | Centre National de la Fonction Publique Territoriale |
| CNR | Conservatoire National de Région |
| CNSMD | Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse |
| COP | Cycle d'Orientation Professionnelle |
| CRIJ | Centre Régional d'Information Jeunesse |
| DE | Diplôme d'État |
| DEM/DEC/DET | Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales |
| DMDTS | Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant |
| DNOP | Diplôme National à Orientation Professionnelle |
| DRAC | Direction Régionale aux Affaires Culturelles |
| DUMI | Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant |
| DUMISTE | Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI |
| ENM | École Nationale de Musique |
| ENMDT | École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre |
| ERI | Programme Expérimentation Recherche Innovation |
| GVT | Glissement Vieillesse Technicité |
| OPCA | Organisme Paritaire Collecteur Agréé |
| OREF | Observatoire Régional Emploi Formations |
| PEA | Professeur d'Enseignement Artistique |
| PEFA | Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs |
| PRDFP | Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles |
| PRQ | Programme Régional Qualifiant |
| SDEA | Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique |
| SDEM | Schéma Départemental de l'Enseignement Musical |
| SOP | Schéma d'Orientation Pédagogique |
| VAE | Validation des Acquis de l'Expérience |